

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, December 4, 2024

The Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology met this day at 4:15 p.m. [ET] to study the subject matter of Bill C-71, An Act to amend the Citizenship Act (2024).

Senator Rosemary Moodie (Chair) in the chair.

[*English*]

The Chair: My name is Rosemary Moodie. I am a senator from Ontario and the chair of this committee. Before we begin, I would like to do a round table and have senators introduce themselves.

Senator Arnot: My name is David Arnot. I'm a senator from Saskatchewan.

[*Translation*]

Senator Youance: Good afternoon. Suze Youance from Quebec.

[*English*]

Senator Senior: Good afternoon. Paulette Senior, Ontario.

Senator Osler: Flordeliz (Gigi) Osler, Manitoba.

Senator Kutcher: Stan Kutcher, Nova Scotia.

[*Translation*]

Senator Cormier: Good afternoon. René Cormier from New Brunswick.

Senator Dagenais: Jean-Guy Dagenais from Quebec.

[*English*]

Senator Cuzner: Rodger Cuzner, Nova Scotia.

[*Translation*]

Senator Petitclerc: Good afternoon. Chantal Petitclerc from Quebec.

[*English*]

Senator Harder: Peter Harder, Ontario.

[*Translation*]

Senator Brazeau: Good afternoon, everyone. Patrick Brazeau from Quebec.

Senator Seidman: Judith Seidman from Quebec.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 4 décembre 2024

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 15 (HE), pour étudier la teneur du projet de loi C-71, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (2024).

La sénatrice Rosemary Moodie (présidente) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Je m'appelle Rosemary Moodie. Je suis sénatrice de l'Ontario et présidente du comité. Avant de commencer, j'aimerais faire un tour de table et demander aux sénateurs de se présenter.

Le sénateur Arnot : David Arnot, sénateur de la Saskatchewan.

[*Français*]

La sénatrice Youance : Bonjour. Suze Youance, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Senior : Bonjour. Paulette Senior, de l'Ontario.

La sénatrice Osler : Flordeliz (Gigi) Osler, du Manitoba.

Le sénateur Kutcher : Stan Kutcher, de la Nouvelle-Écosse.

[*Français*]

Le sénateur Cormier : Bonjour. René Cormier, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Dagenais : Jean-Guy Dagenais, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Cuzner : Rodger Cuzner, de la Nouvelle-Écosse.

[*Français*]

La sénatrice Petitclerc : Bonjour. Chantal Petitclerc, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Harder : Peter Harder, de l'Ontario.

[*Français*]

Le sénateur Brazeau : Bonjour à tous. Patrick Brazeau, du Québec.

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, du Québec.

[English]

Senator Muggli: Tracy Muggli, Treaty 6 territory, Saskatchewan.

Senator Bernard: Welcome. Wanda Thomas Bernard, Mi'kmaq territory, Nova Scotia.

[Translation]

Senator Mégie: Marie-Françoise Mégie from Quebec.

[English]

The Chair: Today, we are beginning our study on the subject matter of Bill C-71, An Act to amend the Citizenship Act (2024).

Joining us today for the first panel, we welcome the following witnesses in person: Don Chapman, Founder and Head, Lost Canadians; J. Randall Emery, Immigration Consultant; Kathryn Burton; and Carol Sutherland-Brown. Thank you for joining us today.

We will begin with opening remarks from Mr. Chapman, followed by Mr. Emery, Ms. Burton and Ms. Sutherland-Brown. You will have four minutes each for your opening statements. Mr. Chapman, the floor is yours. We hope you will respect the time because everybody wants to ask questions in this crowded room. Thank you.

Don Chapman, Founder and Head, Lost Canadians, as an individual: I have testified before the House and Senate about 20 times. So why am I here? It is because you have not fixed the issue.

To reiterate what I said two decades ago, Canada is a human rights-violating country for not upholding the Universal Declaration of Human Rights, the UN Convention on the Rights of the Child, the UN Convention on the Reduction of Statelessness and the UN Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women.

Did you know this? If so, why didn't you do anything about it? If you knew, then I guess you're okay that women have fewer rights than men in citizenship law or that Canada is an offending country — highlighted by the UN human rights magazine *Refugees* — for making people stateless or that Canada is still active in forced family separation?

Why did the Senate ignore its own recommendation from 16 years ago on making the Citizenship Act Charter-compliant? In your study *The Shame is Ours* about forced adoptions, why didn't you say anything about the children of Canadians who were stripped of their citizenship? Why were you silent when

[Traduction]

La sénatrice Muggli : Tracy Muggli, de la Saskatchewan, territoire du Traité n° 6.

La sénatrice Bernard : Soyez les bienvenus. Wanda Thomas Bernard, de la Nouvelle-Écosse, territoire mi'kmaq.

[Français]

La sénatrice Mégie : Marie-Françoise Mégie, du Québec.

[Traduction]

La présidente : Nous entamons aujourd'hui notre étude de la teneur du projet de loi C-71, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (2024).

Les témoins suivants, ici présents, forment le premier groupe : Don Chapman, fondateur et chef de Canadiens perdus, J. Randall Emery, consultant en immigration, Kathryn Burton, et Carol Sutherland-Brown. Merci de vous joindre à nous aujourd'hui.

Nous allons commencer par M. Chapman, qui sera suivi de M. Emery, de Mme Burton et de Mme Sutherland-Brown. Vous disposerez de quatre minutes chacun pour faire votre exposé préliminaire. Monsieur Chapman, vous avez la parole. Merci de respecter le temps alloué, car tout le monde veut poser des questions dans cette salle bondée. Merci.

Don Chapman, fondateur et chef de Canadiens perdus, à titre personnel : J'ai témoigné une vingtaine de fois devant la Chambre et le Sénat. Alors, pourquoi suis-je ici? Parce que vous n'avez pas encore réglé le problème.

Comme je l'ai dit il y a deux décennies, le Canada est un pays qui viole les droits de la personne parce qu'il ne respecte pas la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, la Convention des Nations unies sur la réduction des cas d'apatriodie et la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Ne le saviez-vous pas? Si vous le saviez, pourquoi n'avoir rien fait? Si vous le saviez, c'est que vous acceptez que les femmes aient moins de droits que les hommes en matière de citoyenneté ou que le Canada enfreigne la réglementation — comme l'a souligné la revue des Nations unies sur les droits de la personne intitulée *Refugees* — puisqu'il crée des apatrides ou qu'il participe toujours activement à la séparation forcée de familles, n'est-ce pas?

Pourquoi le Sénat n'a-t-il pas donné suite à sa propre recommandation d'il y a 16 ans visant à rendre la Loi sur la citoyenneté conforme à la Charte? Dans votre étude sur les adoptions forcées, intitulée *Honte à nous*, pourquoi n'avez-vous pas parlé des enfants de Canadiens dépourvus de leur

babies lost their citizenship in the Catholic Church's for-profit baby-selling ring out of Montreal?

I assume you didn't know, but it's not for my lack of trying to educate you. Now it's on the record that you do know, so what are you going to do about it? How can you fix the issue when you don't know all the nuances? It's impossible to explain this in just four minutes.

If that worked, the issue would have been fixed decades ago. Your studies are woefully inadequate, as you never get to the root problem. Remember Boeing's 737 MAX fiasco? I was a captain on that plane. Would it be appropriate to give the lead expert in the accident investigation just four minutes to explain the problem? The dangers and people in harm's way would continue and be ongoing. It's the same for "Lost Canadians" who've suffered from suicides, forced family separation and other human rights abuses.

We're here today not because it's the long-overdue right thing to do, but because we won a Charter challenge a year ago confirming my statements that the Citizenship Act is not Charter-compliant. The government was forced to introduce corrective legislation, which is Bill C-71.

For the good of the country and Canadians, pass the bill. Of the six current deficiencies in the Citizenship Act, Bill C-71 corrects four; two major deficiencies continue. Canada desperately needs a mint-fresh, Charter-compliant Citizenship Act, which won't happen if you don't fully understand the issue and you don't have the willpower.

Don't settle for the status quo of tiered citizenship rights, children and women being targets of unconstitutional legislation and the booting out of Canada's 111,000 World War I and World War II dead, who are the very people you say you cherish on Remembrance Day.

Be further advised that the Citizenship Act is an autocrat's dream, as citizenship is not a right; it's a privilege. Literally, the government could come in and cancel your citizenship, your children's citizenship or your grandchildren's citizenship. With citizenship being the right to have rights, you couldn't get married or obtain a driver's licence, and there would be no passport, no medical, no insurance, no airline travel and no voting, as all are dependent on your citizenship. Think you're immune? Senator Roméo Dallaire was stripped of his citizenship.

citoyenneté? Pourquoi avez-vous gardé le silence quand des bébés ont perdu leur citoyenneté à cause du lucratif réseau de vente de bébés de l'Église catholique à Montréal?

Je suppose que vous ne le saviez pas, mais ce n'est pas parce que je n'aurai pas essayé de vous y sensibiliser. Maintenant que c'est consigné au compte rendu, qu'allez-vous faire? Comment régler le problème quand on ne connaît pas toutes ses nuances? Il est impossible d'expliquer tout cela en seulement quatre minutes.

Si on avait agi, le problème serait réglé depuis des décennies. Vos études sont terriblement insuffisantes, car vous n'allez jamais à la racine du problème. Vous souvenez-vous du fiasco du Boeing 737 MAX? J'ai été commandant à bord de cet avion. Conviendrait-il de donner seulement quatre minutes à l'expert principal de l'enquête sur les accidents pour expliquer le problème? Il y aurait encore des dangers et des personnes en danger. C'est la même chose pour les « Canadiens perdus » dont les familles ont connu des suicides, des séparations forcées et d'autres violations des droits de la personne.

Nous sommes ici aujourd'hui non pas parce que c'est ce qu'il faut faire depuis longtemps, mais parce que nous avons gagné une contestation en vertu de la Charte il y a un an, dont le résultat a confirmé mes déclarations selon lesquelles la Loi sur la citoyenneté enfreint la Charte. Le gouvernement a été forcé de présenter une mesure législative corrective, à savoir le projet de loi C-71.

Pour le bien du pays et des Canadiens, adoptez ce projet de loi. Le projet de loi C-71 corrige quatre des six lacunes actuelles de la Loi sur la citoyenneté. Il en reste deux, majeures. Le Canada a désespérément besoin d'une nouvelle Loi sur la citoyenneté conforme à la Charte, et cela ne se produira pas si vous ne saisissez pas correctement l'enjeu et que vous n'avez pas la volonté de le faire.

Ne vous contentez pas du statu quo des droits de citoyenneté à plusieurs paliers, d'une situation où des enfants et des femmes sont la cible d'une loi inconstitutionnelle et de l'exclusion de 111 000 personnes mortes au cours de la Première et de la Seconde Guerres mondiales, celles, précisément, que vous dites cherir le jour du Souvenir.

Sachez également que la Loi sur la citoyenneté est un rêve d'autocrate, car la citoyenneté n'est pas un droit, mais un privilège. Le gouvernement pourrait littéralement annuler votre citoyenneté, celle de vos enfants ou de vos petits-enfants. La citoyenneté étant le droit d'avoir des droits, vous ne pourriez pas vous marier ni obtenir un permis de conduire, et vous n'auriez ni passeport, ni certificat médical, ni assurance, ni voyage en avion, ni vote, car tout dépend de votre citoyenneté. Vous pensez être à l'abri? Le sénateur Roméo Dallaire a été dépouillé de sa citoyenneté.

The antidote — your antidote — is knowledge, which I doubt you'll get much of in these hearings. "Lost Canadians" is also about correcting the false narrative of Canada's history, which particularly affects Indigenous, Chinese, Japanese and Jewish Canadians.

Senators, you and the MPs in the other place have an incredible opportunity to right a historic wrong. Pass Bill C-71; do it quickly and with pride. Afterwards, in what could become your defining moment as parliamentarians and Canadians, make Canada a beacon of light to the world: Pass a new and inclusive Canadian Citizenship Act.

Thank you.

The Chair: Mr. Emery, the floor is yours.

J. Randall Emery, Immigration Consultant, as an individual: I was born here. For most of my life, the government denied me the right to vote. It denied my children equal citizenship, as it did their Canadian grandfather, great-grandmother and great-great-grandparents before them.

I'm here as a member of a large family with pre-Confederation roots, whose blood was spilled on behalf of this country during the Great War, who served in the Canadian Women's Auxiliary Air Force in World War II and who earned a place in the Order of Canada for humanitarian work. I'm also a professional in the field with lived experience. That's why I was invited here today on this study of Bill C-71.

I wish I could speak in favour of it, but fairness matters, especially for a bill tabled to address unconstitutional inequality.

There are two broad categories of citizens: natural-born and naturalized. Natural-born citizens are born in Canada or born to a Canadian parent abroad. Canada is part of their national origin and identity. They are born Canadians. Naturalized citizens are foreign nationals who go through a process to become Canadians. But at the end of the day, a citizen is a citizen. Yet, with this bill, apparently not all citizens are created equal.

The following categories of citizens can pass on their citizenship to their children, with no questions asked: natural-born citizens born in Canada, which can include citizens born to foreign nationals who leave Canada after their parents are deported, citizens born to tourists, citizens born to spies — as protected by the *Canada v. Vavilov* case — and let's not forget

L'antidote — votre antidote — est le savoir, et, à mon avis, vous n'apprendrez pas grand-chose au cours de ces audiences. Les « Canadiens perdus » sont également voués à corriger le faux récit de l'Histoire du Canada, notamment quand il s'agit des Canadiens d'origine autochtone, chinoise, japonaise et juive.

Honorables sénateurs, vous et les députés de l'autre Chambre avez une occasion en or de corriger un tort historique. Adoptez le projet de loi C-71, faites-le rapidement et avec fierté. Par la suite, dans ce qui pourrait devenir un tournant dans votre vie de parlementaires et de Canadiens, faites du Canada un phare pour le monde : adoptez une nouvelle loi sur la citoyenneté canadienne inclusive.

Merci.

La présidente : Monsieur Emery, vous avez la parole.

J. Randall Emery, consultant en immigration, à titre personnel : Je suis né ici. Pendant la plus grande partie de ma vie, le gouvernement m'a refusé le droit de vote. Il a refusé à mes enfants une citoyenneté égale, tout comme à leur grand-père, leur arrière-grand-mère et leurs arrière-arrière-grands-parents canadiens avant eux.

Je suis membre d'une grande famille ayant des racines antérieures à la Confédération, dont le sang a été versé au nom de notre pays pendant la Grande Guerre, qui a servi dans la Force aérienne auxiliaire canadienne pendant la Seconde Guerre mondiale et qui a mérité une place dans l'Ordre du Canada pour son travail humanitaire. Je suis également un professionnel qui a une expérience directe. C'est la raison pour laquelle j'ai été invité ici aujourd'hui dans le cadre de l'étude du projet de loi C-71.

J'aimerais pouvoir parler en sa faveur, mais c'est l'équité qui compte, surtout dans le cas d'un projet de loi qui vise à corriger des inégalités inconstitutionnelles.

Il y a deux grandes catégories de citoyens : les citoyens de naissance et les citoyens naturalisés. Les citoyens de naissance sont nés au Canada ou d'un parent canadien à l'étranger. Le Canada fait partie de leur origine et de leur identité nationales. Ils sont nés Canadiens. Les citoyens naturalisés sont des étrangers qui suivent une démarche pour devenir Canadiens. Mais au bout du compte, un citoyen est un citoyen. Il semble pourtant que, d'après ce projet de loi, tous les citoyens ne soient pas égaux.

Les catégories de citoyens suivants peuvent transmettre leur citoyenneté à leurs enfants, sans qu'aucune question ne soit posée : les citoyens nés au Canada, dont les citoyens nés de ressortissants étrangers qui ont quitté le Canada après l'expulsion de leurs parents, les citoyens nés de touristes, les citoyens nés d'espions — protégés par l'arrêt *Canada c. Vavilov* —, et

about citizens who naturalize as children without actually living in Canada and leave after their citizenship ceremony.

This bill asserts that my children are less Canadian than these other children and must pass a test to prove a connection in order to pass on citizenship to the next generation. In other words, my exercise of mobility rights has eroded the value of my children's citizenship, while foreign nationals entering Canada irregularly, entering as birth tourists or even entering as spies get a pass.

How is that fair?

Was Aunt Jean, who served abroad in World War II, less of a Canadian for having children abroad? Was Cousin Dot, a member of the Order of Canada for her work as a surgeon in India, less of a Canadian because she was a Canadian born there?

That's absurd. The Citizenship Act is a mess. After years of legislating in response to individual cases, usually trading the rights of future generations for the past, but with the same unspoken bias, it has an astonishing number of exceptions to exceptions.

It does such a good job of confusing everyone that it makes it easy for people to conflate natural-born citizens with immigrants before they become naturalized citizens.

The Immigration and Refugee Protection Act defines three classes of non-citizens: foreign nationals, temporary residents and permanent residents. All have mobility restrictions.

This makes sense. Temporary residents are granted a temporary stay. Adult permanent residents need to live in the country to build a new connection before naturalizing. But permanent residents who are children can be exempt, and once they're citizens, they don't need to stay. They can grow up with no knowledge of the country. The same goes for citizens born in Canada, including natural-born children by virtue of birth in Canada to a foreign national.

This bill takes a residency requirement for adults who wish to naturalize and applies it arbitrarily to a decision on whether or not to recognize the children of Canadians born abroad. Canadians born abroad are the very definition of a group defined by national origin. There is simply no reason why there should be any restriction on how their citizenship passes on to future generations.

Some may not see much gain in splitting hairs on fairness, especially for a small number of affected people. This in itself is not a new problem. I just hope the committee will take very seriously its obligation to consider the constitutionality of this

n'oublions pas les citoyens qui sont naturalisés enfants sans avoir vécu au Canada et qui s'en vont après la cérémonie de citoyenneté.

Ce projet de loi affirme que mes enfants sont moins canadiens que ces autres enfants et qu'ils doivent prouver un lien pour transmettre la citoyenneté à la prochaine génération. Autrement dit, l'exercice de mon droit à la mobilité a érodé la valeur de la citoyenneté de mes enfants, tandis que des ressortissants étrangers entrant au Canada de façon irrégulière, comme touristes de naissance, voire comme espions, obtiennent un laissez-passer.

Où est l'équité?

Est-ce que la tante Jeanne, qui a servi à l'étranger pendant la Seconde Guerre mondiale, était moins canadienne parce qu'elle a eu des enfants à l'étranger? Est-ce que la cousine Dorothee, membre de l'Ordre du Canada pour son travail de chirurgienne en Inde, était moins canadienne parce qu'elle est née là-bas?

C'est absurde. La Loi sur la citoyenneté est un gâchis. Après des années de législation répondant à des cas particuliers, généralement en sacrifiant les droits de générations futures aux impératifs du passé, mais avec la même partialité tacite, on se retrouve avec un nombre stupéfiant d'exceptions aux exceptions.

Cela plonge vraiment tout le monde dans une telle confusion qu'il est facile de confondre des citoyens de naissance et des immigrants avant leur naturalisation.

La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés définit trois catégories de non-citoyens, à savoir les étrangers, les résidents temporaires et les résidents permanents. Tous sont assujettis à des restrictions en matière de mobilité.

C'est cohérent. Les résidents temporaires se voient accorder un séjour temporaire. Les résidents permanents adultes doivent vivre au pays pour développer un nouveau lien avant d'être naturalisés. Mais les résidents permanents enfants peuvent être exemptés, et, quand ils sont naturalisés, ils ne sont pas contraints de rester. Ils peuvent grandir sans connaître le pays. Il en va de même pour les citoyens nés au Canada, y compris pour les enfants nés au Canada d'un ressortissant étranger.

Ce projet de loi retient l'exigence de résidence applicable aux adultes qui souhaitent être naturalisés et l'applique arbitrairement à la reconnaissance ou non des enfants de Canadiens nés à l'étranger. Les Canadiens nés à l'étranger sont la définition même d'un groupe défini par l'origine nationale. Il n'y a tout simplement aucune raison de restreindre la transmission de leur citoyenneté aux générations suivantes.

Certains ne voient peut-être pas grand avantage à couper les cheveux en quatre au nom de l'équité, surtout quand cela concerne un petit nombre de personnes. Ce n'est pas un problème nouveau en soi. J'espère seulement que le comité

bill. Even if its shortcomings apply to a relatively small group, it affects them in a manner that is serious and seriously unfair.

You can take a more open or restrictive approach to citizenship, but the Constitution demands equality. This is where Bill C-71 fails.

The Chair: Thank you, Mr. Emery. Ms. Burton, you have the floor.

Kathryn Burton, as an individual: *Kwé. Telusi* Kathryn Burton. Hello. My name is Kathryn Burton.

Wela'lloq. Thank you to the esteemed committee for your time as I lay out the implications of denying citizenship to my two Mi'kmaw sons, Miles and Graydon. They are status by law, but not recognized as citizens by Canada.

My mother, Connie Pictou Sark Burton, told me never to allow the federal government to define me. So what does a stubborn daughter do? That's right, join the federal government. But here is the real kicker: I started my service in government working for the formerly named Citizenship and Immigration Canada. Here I am, informing you that my family, along with so many other First Nations families, does not fit into a neat application.

My parents met and had me in Wichita, Kansas. Although I was born in the United States, you couldn't deem me more Canadian. Canada is where I was raised, attended university, currently serve on the Board of Governors of the University of King's College in Halifax — from where Chairman Ruck sends his regards — serve on the Canadian American Business Council board of directors, invest in Canadian start-up companies via our family venture capital office, received an honorary degree and where I very much intend to move back when the right opportunity arises and this beautiful country welcomes my boys.

As First Nations people, here is a brief explanation of the limitations and restrictions imposed upon non-citizens of Canada. There are restrictions to political participation: If you believe for one second that my children — who live and breathe politics and understand the fundamental nature of democracy and governing — being told the country they want to live in one day would not permit them to politically participate, send me a list of your enemies, and I will have a candidate to run against them in 8 to 10 years. That also includes restrictions to educational opportunities, restrictions to social benefits eligibility and restrictions in the workplace.

prendra très au sérieux son obligation d'examiner la constitutionnalité de ce projet de loi. Même si ses lacunes concernent les membres d'un groupe relativement restreint, elles les touchent d'une manière grave et très injuste.

On peut adopter une approche plus ouverte ou plus restrictive à l'égard de la citoyenneté, mais la Constitution exige l'égalité. C'est à cet égard que le projet de loi C-71 est en défaut.

La présidente : Merci, monsieur Emery. Madame Burton, vous avez la parole.

Kathryn Burton, à titre personnel : *Kwé. Telusi* Kathryn Burton. Bonjour. Je m'appelle Kathryn Burton.

Wela'lloq. Je remercie l'éminent comité du temps qu'il m'accorde pour expliquer les conséquences de la révocation de la citoyenneté de mes deux fils mi'kmaqs, Miles et Graydon. Ce sont des citoyens inscrits en vertu de la loi, mais ils ne sont pas reconnus comme citoyens par le Canada.

Ma mère, Connie Pictou Sark Burton, m'a dit de ne jamais laisser le gouvernement fédéral me définir. Que fait donc une fille entêtée? Elle se met au service du gouvernement fédéral, voilà. Et le plus drôle est que j'ai commencé ma carrière en travaillant pour l'ancien ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Me voilà donc ici pour vous dire que ma famille, comme beaucoup d'autres familles autochtones, ne remplit pas les conditions d'une demande en bonne et due forme.

Mes parents se sont rencontrés et m'ont donné naissance à Wichita, au Kansas. Je suis née aux États-Unis, mais je ne saurais être plus canadienne. C'est au Canada que j'ai grandi, que j'ai fréquenté l'université et que je siège actuellement au conseil des gouverneurs de l'Université de King's College à Halifax — dont le président Ruck vous adresse ses salutations —, que je siège au conseil d'administration du Conseil des affaires canadiennes-américaines, que j'investis dans des entreprises canadiennes en démarrage par l'entremise du bureau de capital-risque de ma famille, que j'ai reçu un diplôme honorifique et où j'ai bien l'intention de retourner quand l'occasion se présentera et que ce beau pays accueillera mes fils.

Voici une brève description des restrictions imposées aux non-citoyens du Canada qui sont des Autochtones. Il y a d'abord des restrictions à la participation à la vie politique : si vous croyez un instant que mes enfants, passionnés de politique et informés de la nature fondamentale de la démocratie et du gouvernement, se laisseraient dire que le pays dans lequel ils veulent vivre un jour ne leur permettrait pas de faire de la politique, envoyez-moi une liste de vos ennemis, et j'aurai un candidat pour les affronter dans 8 à 10 ans. Il y a également des restrictions en matière d'accès à l'éducation et d'admissibilité aux prestations sociales, ainsi que des restrictions professionnelles.

Here is where we are going to pivot very quickly to the implications of the Jay Treaty, which I know many of you senators are very aware of. For members of recognized First Nations, the Jay Treaty may impact an individual's experiences in Canada as a non-citizen. However, it is not a guarantee and is often granted on a case-by-case basis within administrative processes.

In the end, the Jay Treaty does not guarantee rights or protections to Indigenous non-citizens in Canada. For this reason, it is not advisable for an Indigenous non-citizen to rely on the treaty to extend protections, rights or liberties in Canada.

While my mother told me not to define who we are as a family, she did push me to fight principled fights. This one is personal, and my boys keep pushing me to continue not just for them, but also for many others who will realize this is an unintended consequence for many First Nations families.

I stand before you as someone who knows and understands how to navigate bureaucracies. I ran the Massachusetts Office of the State Treasurer, and I ran the City of Boston with former Boston mayor Martin J. Walsh, who now runs the National Hockey League Players' Association, so even my old boss became an honorary Canadian in service.

But, most importantly, as a proud Canadian, my traditional yet uniquely untraditional family thanks you in advance for weighing it all out and seeing that the people seeking this change are far from doing anything egregious, but rather got caught in situations that most lawmakers never foresaw, and here is an opportunity to fix it. Thank you for considering a favourable hearing, and thank you again for your time and commitment to this country and our nation.

The Chair: Thank you, Ms. Burton. Ms. Sutherland-Brown, the floor is yours.

Carol Sutherland-Brown, as an individual: Honourable senators, thank you for the invitation to tell my story of how this cruel and retroactive provision of the Citizenship Act has affected my family. I am but one voice among many, as you can read in our brief to the committee.

I am a mother, a grandmother and a proud fourth-generation Canadian. I was born in Canada in Kingston, Ontario, as the daughter of a Canadian artillery officer and a mother who fled Europe during the Second World War. I have lived in Canada much of my life.

C'est là qu'on passe très rapidement aux répercussions du Traité de Jay, qui est bien connu de beaucoup d'entre vous. Pour les membres des Premières Nations reconnues, le Traité de Jay peut avoir une incidence sur l'expérience d'une personne au Canada comme non-citoyen. Mais ce n'est pas une garantie puisque cette protection est souvent accordée au cas par cas dans le cadre de processus administratifs.

En fin de compte, le Traité de Jay ne garantit pas les droits ou la protection des non-citoyens autochtones au Canada. C'est pourquoi il n'est pas souhaitable pour les non-citoyens autochtones d'invoquer ce traité pour élargir leurs protections, leurs droits ou leurs libertés au Canada.

Ma mère m'a dit de ne pas définir qui nous sommes comme famille, mais elle m'a poussée à lutter pour des raisons de principe. En l'occurrence je lutte pour des raisons personnelles, et mes garçons me poussent à continuer non seulement pour eux, mais aussi pour beaucoup d'autres qui s'apercevront de cette répercussion imprévue pour de nombreuses familles autochtones.

Je suis quelqu'un qui sait et comprend comment s'y retrouver dans les bureaucraties. J'ai dirigé le Massachusetts Office of the State Treasurer, et j'ai dirigé la municipalité de Boston avec l'ancien maire de Boston Martin J. Walsh, qui dirige maintenant l'Association des joueurs de la Ligue nationale de hockey, si bien que même mon ancien patron est devenu un Canadien honoraire en service.

Mais, surtout, fière d'être canadienne, ma famille traditionnelle, bien qu'éminemment non traditionnelle, vous remercie à l'avance de tout mettre en perspective et de comprendre que les gens qui veulent ce changement sont loin de faire quelque chose de scandaleux, mais qu'ils sont coincés dans des situations que la plupart des législateurs n'avaient jamais envisagées. Voici maintenant l'occasion de corriger la situation. Merci d'envisager une audience favorable, et merci encore de votre temps et de votre engagement envers ce pays et notre nation.

La présidente : Merci, madame Burton. Madame Sutherland-Brown, vous avez la parole.

Carol Sutherland-Brown, à titre personnel : Honorables sénateurs, je vous remercie de m'avoir invitée à raconter comment cette disposition cruelle et rétroactive de la Loi sur la citoyenneté a touché ma famille. Je ne suis qu'une voix parmi tant d'autres, comme vous le constaterez dans notre mémoire au comité.

Je suis une mère, une grand-mère et une fière Canadienne de quatrième génération. Je suis née au Canada, à Kingston, en Ontario. Mon père était un officier de l'artillerie canadienne et ma mère a fui l'Europe pendant la Seconde Guerre mondiale. J'ai passé une bonne partie de ma vie au Canada.

My father was born in Innisfail, Alberta, as the son of an Anglican minister. He attended the Royal Military College of Canada and served during World War II in Italy, in the liberation of Holland as well as in the Korean War.

However, my own daughter, Marisa, through no fault of her own, does not have the ability to pass her Canadian citizenship to her children, despite having lived in this great country for 22 consecutive years. Why? Marisa was born in Saudi Arabia in 1985, where her Canadian father and I lived temporarily when we worked for an eye hospital in Riyadh. With only six weeks of maternity leave, I couldn't return to Canada for the birth. I had no Ontario Health Insurance Plan, or OHIP, and no Canadian doctor. I had a job in Saudi Arabia as the director of a medical library, with maternity leave and health care in Saudi Arabia.

Marisa received her first Canadian passport from our embassy in Riyadh at five weeks of age. Prior to 2009, you didn't need to be born in Canada to receive Canadian citizenship. I had no reason to worry then. But the law passed in 2009 created two tiers of Canadian citizenship: first-class citizenship for naturalized immigrant Canadians or those born in Canada who could pass on their Canadian citizenship to their child born abroad, unlike those with second-class citizenship, like my own daughter, who are Canadian by descent.

We moved back to Canada when Marisa was two years of age. I became a Canadian federal civil servant, working for Health Canada and developing national health programs such as tobacco control measures.

Marisa went through all her primary school, high school and college here in Ottawa. She was raised as a typical Canadian child enjoying summer camps, skiing, canoeing and swimming, and she didn't feel any less Canadian than her Ottawa friends.

She moved to Europe at age 24, met her British husband and completed a master's degree in the U.K., where they now live and where her two children were born. Like me, she couldn't return to Canada for the birth of her babies. She had no OHIP and no Canadian doctor. Her job at the University of Cambridge, her prenatal and postnatal health care and her maternity leave were all in the U.K.

Because Marisa's children were born abroad, she was not eligible to apply for their Canadian citizenship, as I was able to do. This uprooted her sense of identity as a proud Canadian, and it pains me that we cannot pass our citizenship and identity to her

Mon père est né à Innisfail, en Alberta. C'était le fils d'un pasteur anglican. Il a fréquenté le Collège militaire royal du Canada et a servi pendant la Seconde Guerre mondiale en Italie, au moment de la libération des Pays-Bas et pendant la guerre de Corée.

Et pourtant ma propre fille, Marisa, sans que rien ne puisse lui être reproché, ne peut pas transmettre sa citoyenneté canadienne à ses enfants, même si elle a vécu dans notre grand pays pendant 22 années consécutives. Pourquoi? Parce qu'elle est née en Arabie saoudite, où son père canadien et moi avons vécu temporairement à une époque où nous étions au service d'un hôpital ophthalmologique à Riyad. Avec seulement six semaines de congé de maternité, je ne pouvais pas revenir au Canada pour la naissance. Je n'étais pas protégée par le régime d'assurance-maladie de l'Ontario et je n'avais pas de médecin canadien. J'étais alors directrice d'une bibliothèque médicale en Arabie saoudite, et je pouvais y avoir un congé de maternité et des soins de santé.

Marisa avait cinq semaines quand nous avons obtenu son premier passeport canadien à notre ambassade à Riyad. Avant 2009, il n'était pas nécessaire d'être né au Canada pour obtenir la citoyenneté canadienne. Je n'avais alors aucune raison de m'inquiéter. Mais la loi adoptée en 2009 a créé deux niveaux de citoyenneté, à savoir une citoyenneté de première classe pour les immigrants naturalisés canadiens ou les Canadiens nés au Canada, aptes à transmettre leur citoyenneté canadienne à leur enfant né à l'étranger, contrairement aux citoyens de deuxième classe, comme ma propre fille, qui sont Canadiens de descendance.

Marisa avait deux ans quand nous sommes revenus au Canada. Je suis entrée au service de la fonction publique fédérale et j'ai travaillé pour Santé Canada, où j'ai élaboré des programmes nationaux de santé, par exemple dans le domaine de la lutte contre le tabagisme.

Marisa a fait toutes ses études primaires, secondaires et collégiales ici à Ottawa. Elle a été élevée comme tous les jeunes Canadiens, allant dans des camps d'été, faisant du ski, du canot et de la natation. Elle ne s'est jamais sentie moins canadienne que ses amis d'Ottawa.

Elle s'est installée en Europe à l'âge de 24 ans, y a rencontré son mari britannique et a obtenu une maîtrise au Royaume-Uni, où ils vivent maintenant et où ses deux enfants sont nés. Comme moi, elle ne pouvait pas revenir au Canada pour la naissance de ses bébés. Elle n'avait ni régime d'assurance-maladie de l'Ontario ni médecin canadien. C'est au Royaume-Uni qu'elle avait son emploi à l'Université de Cambridge et qu'elle a eu ses soins de santé prénatals et postnatals et son congé de maternité.

Étant donné que les enfants de Marisa sont nés à l'étranger, elle ne pouvait pas demander leur citoyenneté canadienne comme j'ai pu le faire. Cela a bouleversé son sens de l'identité comme fière Canadienne, et je suis peinée de voir que nous ne

children. My dad would be devastated to discover that his great-grandchildren, now six and five years old, are not Canadian, thus ending five generations of my Canadian family.

Marisa visits regularly and maintains strong ties with her family and friends in Canada. She has consistently maintained a valid Canadian passport, and she hopes to move to Canada with her young family one day.

The court has ruled clearly in the *Bjorkquist* case, and this unconstitutional law that deepens gender inequality will be struck down on December 19.

Bill C-71 proposes a practical solution that allows citizenship to be passed down by descent only where a substantial connection can be met. In this way, Canadians like Marisa, who have genuine connections and deep roots in Canada, would have the same rights to pass on their citizenship as naturalized Canadians or Canadians born in Canada.

In closing, I welcome your thorough review of the provisions of Bill C-71, building on the more than 30 hours of study of Bill S-245 at the House of Commons Standing Committee on Citizenship and Immigration.

I implore honourable senators to pass Bill C-71 and fix, once and for all, this cruel, unfair and retroactive situation. My grandchildren are still too young to know that they're not Canadian. I want this fixed before they understand.

The Chair: Thank you, Ms. Sutherland-Brown.

Thank you all for your opening remarks. We will proceed to questions from committee members. For this panel, senators will have three minutes for questions, and that includes the answers. Please indicate if your question is directed to a particular witness or all witnesses and whom you would like to answer first.

The first question will be from Senator Bernard, our deputy chair.

Senator Bernard: Thank you all for being here today and for your very candid testimony. As a social worker who has done work in international adoption, I will use my limited time to ask specifically about that.

We have had advocates raise concerns that Bill C-71 discriminates against internationally adopted children due to birth, nationality and country of origin. How does Bill C-71 impact internationally adopted children and their adoptive

poumons pas transmettre notre citoyenneté et notre identité à ses enfants. Mon père serait dévasté de découvrir que ses arrière-petits-enfants, qui ont maintenant six et cinq ans, ne sont pas canadiens, puisque cela mettrait fin à cinq générations de ma famille canadienne.

Marisa vient régulièrement au Canada et garde des liens solides avec sa famille et ses amis ici. Elle a toujours un passeport canadien valide et elle espère s'installer un jour au Canada avec sa jeune famille.

Le tribunal a rendu une décision claire dans l'affaire *Bjorkquist*, et cette loi inconstitutionnelle qui aggrave les inégalités entre les sexes sera invalidée le 19 décembre.

Le projet de loi C-71 propose une solution concrète permettant la transmission de la citoyenneté par filiation seulement lorsqu'un lien important peut être établi. Ainsi, des Canadiens comme Marisa, qui ont des liens authentiques et des racines profondes au Canada, auraient le même droit de transmettre leur citoyenneté que les Canadiens naturalisés ou les Canadiens nés au pays.

En terminant, je me réjouis de votre examen approfondi des dispositions du projet de loi C-71, dans le prolongement de l'étude de plus de 30 heures du projet de loi S-245 au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes.

J'implore les honorables sénateurs d'adopter le projet de loi C-71 et de corriger une fois pour toutes une situation cruelle, injuste et rétroactive. Mes petits-enfants sont encore trop jeunes pour savoir qu'ils ne sont pas canadiens. Je veux que ce soit réglé avant qu'ils puissent le comprendre.

La présidente : Merci, madame Sutherland-Brown.

Je remercie les témoins de leurs exposés préliminaires. Nous allons passer aux questions des membres du comité. Les sénateurs disposeront de trois minutes pour poser des questions et obtenir des réponses. Veuillez préciser si votre question s'adresse à un témoin en particulier ou à tous et qui vous aimerez entendre en premier.

La première question sera posée par la sénatrice Bernard, notre vice-présidente.

La sénatrice Bernard : Merci à tous de votre présence ici aujourd'hui et de vos témoignages très sincères. J'ai été travailleuse sociale dans le domaine de l'adoption internationale. C'est pourquoi je vais utiliser le peu de temps dont je dispose pour poser des questions précisément à ce sujet.

Certains militants craignent que le projet de loi C-71 soit discriminatoire à l'égard des enfants adoptés à l'étranger en raison de leur naissance, de leur nationalité et de leur pays d'origine. Quelles sont les répercussions du projet de loi C-71

families? I would ask any of the witnesses who are able to speak to that to respond, please.

Mr. Chapman: The children who are adopted internationally would have the same rights as any other child in that they would have to move to Canada in order to pass on citizenship to their children. They would have to have 1,095 days of residency in Canada. That's true whether you are a Canadian adopting a child outside of Canada or you're a Canadian family that lives, say, in the United States and then adopts a child in the United States and brings that child to Canada. The requirement is exactly the same: 1,095 days of residency for that child. That child will then have fulfilled the same requirement that an immigrant family has.

Immigrants have to live here for 1,095 days and theirs is consecutive. When they fulfill that, they can become naturalized Canadians. From that point, they can pass on citizenship. As the law is now, immigrants have more rights than Ms. Sutherland-Brown's daughter.

Senator Bernard: Here is my second question. How would the adoption of Bill C-71 impact different identity groups at various intersections of race, gender, age, religion and 2SLGBTQQIA+ people? Are there some groups who will benefit more than others? Perhaps, Ms. Burton, you could respond to that? I know you've spoken about Indigeneity. If you have anything further to add, that would be helpful.

Ms. Burton: Thank you. The quandary is very clear and obvious, which is how the federal government can define my boys as status and then, simultaneously, deny them citizenship. Again, many First Nations families do not know that they are not citizens because of the flow of First Nations families, particularly across Canada but also via the U.S. and Canada. This has always been such a strength for both countries. They have worked, travelled and served in the military.

The quandary is here, and there's an opportunity to fix it. When those First Nations families go to apply for, say, citizenship or a passport, et cetera, what happens is that they suddenly realize they are not deemed citizens.

We held a press conference with Minister Miller, and on that day, one of my elders, Katherine Sorbey, was passing. The family called me. She had always told me, "It's your job. Because you know how to navigate these things, it's your job to continue the fight." She passed on that day.

The Chair: Ms. Burton, thank you so much.

Senator Seidman: Thank you all for being with us today and for sharing your personal stories.

pour les enfants adoptés à l'étranger et leurs familles adoptives? Je pose la question à tous les témoins qui sont en mesure de répondre.

M. Chapman : Les enfants adoptés à l'étranger auraient les mêmes droits que n'importe quel autre enfant, c'est-à-dire qu'ils devraient s'installer au Canada pour transmettre leur citoyenneté à leurs enfants. Il faudrait qu'ils aient accumulé 1 095 jours de résidence au Canada. Cela reste vrai que vous soyez un Canadien qui adopte un enfant à l'étranger ou une famille canadienne qui vit, disons, aux États-Unis et qui adopte ensuite un enfant là-bas, puis l'amène au Canada. L'exigence est exactement la même : 1 095 jours de résidence pour l'enfant. Cet enfant aura alors satisfait aux mêmes exigences qu'une famille immigrante.

Les immigrants doivent vivre ici pendant 1 095 jours, et consécutivement dans leur cas. Ils peuvent ensuite être naturalisés. À partir de là, ils peuvent transmettre leur citoyenneté. En vertu de la loi actuelle, les immigrants ont plus de droits que la fille de Mme Sutherland-Brown.

La sénatrice Bernard : J'ai une deuxième question. Quelle serait l'incidence de l'adoption du projet de loi C-71 sur différents groupes identitaires à diverses intersections, comme la race, le sexe, l'âge, la religion et les personnes 2SLGBTQQIA+? Certains groupes en bénéficieront-ils plus que d'autres? Madame Burton, pourriez-vous répondre à cette question? Je sais que vous avez parlé de l'indigénéité. Si vous avez quelque chose à ajouter, ce serait utile.

Mme Burton : Merci. Le paradoxe est très clair et évident : le gouvernement fédéral peut définir mes garçons comme étant des Indiens inscrits tout en leur refusant la citoyenneté. Beaucoup de familles autochtones ne savent pas que leurs membres ne sont pas des citoyens canadiens en raison de leur circulation d'un bout à l'autre du Canada, mais aussi entre les États-Unis et le Canada. Cela a toujours été une grande force pour les deux pays. Ils ont travaillé, voyagé et servi dans l'armée.

C'est là le paradoxe, mais il est possible de le régler. Quand des membres de ces familles autochtones présentent une demande de citoyenneté ou de passeport, par exemple, ils s'aperçoivent brusquement qu'ils ne sont pas considérés comme des citoyens canadiens.

Nous avons eu une conférence de presse avec le ministre Miller, et c'est ce jour-là qu'une de mes aînées, Katherine Sorbey, est décédée. La famille m'a appelée. Elle m'avait toujours dit : « C'est ta responsabilité. Tu sais comment te débrouiller dans ce genre de situation, et c'est donc à toi qu'il incombe de continuer la lutte. » Elle est décédée ce jour-là.

La présidente : Merci beaucoup, madame Burton.

La sénatrice Seidman : Merci aux témoins de leur présence parmi nous aujourd'hui et de leurs témoignages très personnels.

I will address you, Mr. Emery, if I might. It concerns the process and procedures that the legislation will entail. There are confirmation documents that will be required to prove the connection to Canada. There are also renunciation processes as well that will again require a certain kind of documentation. There may be lots of other documentation required that I'm not aware of yet.

Given your experience as an immigration consultant, to what extent do you think that Immigration, Refugees and Citizenship Canada, or IRCC, has the capacity to oversee this new category of citizenship status?

Mr. Emery: Thank you for that question. It's an excellent one, and it really highlights a huge problem with this test. First of all, IRCC has no records of how long citizens have been in the country or left the country, except for some very recent passport tracking by the Canada Border Services Agency. If you're talking about where you were 20 years ago, there's no record. Maybe you have something to prove that, but in representing clients, this is a problem that comes up a lot. You have to have something that would be recognized — not just you saying it, but some actual proof. How do you prove where you were 10 or 20 years ago? It is very difficult. What happens when people can't prove it, but they actually lived here? Do they have status in court, because you need to be a citizen to actually sue?

This is a very problematic thing. As I said earlier, it doesn't exist for any other group. This is very specifically singling out one group of people to prove this test when others don't. The big difference for citizens born abroad is that they are numerically smaller. If we applied the same kind of test to everyone born in Canada, there would be a national outcry.

Senator Seidman: Mr. Chapman, do you have anything to add on that?

Mr. Chapman: This goes back to between the future and the past. In the past, Bill C-37 retroactively took away rights. If you look to the 1985 Interpretation Act, that's unconstitutional. You can't undo somebody's rights, but this bill did. This bill is retroactively giving back citizenship. It is not just for immigrants. In my passport in the United States, it shows that I come from the hardest country in the world to get into Canada from. I come from Canada, and there is a picture of me being an immigrant in my own country. I was stripped of my citizenship 63 years ago, and it took me 47 years to get it back. Yes, there are going to be requirements to prove that you are Canadian. I think that's fair.

The Chair: Thank you.

Je vais m'adresser à vous, monsieur Emery, si vous le permettez. Ma question porte sur le processus et les procédures qui seront nécessaires. Il faudra des documents de confirmation pour prouver le lien avec le Canada. Il y aura aussi des processus de renonciation qui, eux aussi, exigeront certains documents. Il y aura peut-être beaucoup d'autres documents dont je n'ai pas idée pour l'instant.

Compte tenu de votre expérience de consultant en immigration, dans quelle mesure pensez-vous qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada serait apte à superviser cette nouvelle catégorie de statut de citoyenneté?

M. Emery : Merci de la question. C'est une excellente question, qui souligne clairement un énorme problème. Premièrement, IRCC ne dispose d'aucun registre indiquant depuis combien de temps les citoyens sont au pays ou l'ont quitté, sauf dans le cas du très récent suivi de passeports par l'Agence des services frontaliers du Canada. Mais il n'existe aucun registre qui permettrait de savoir où vous étiez il y a 20 ans. Vous avez peut-être un élément de preuve, mais, quand on représente des clients, c'est un problème récurrent. Il faut que ce soit un élément de preuve reconnu — pas une simple affirmation, mais une preuve concrète. Comment prouver où vous étiez il y a 10 ou 20 ans? C'est très difficile. Que se passe-t-il quand des gens ne peuvent pas le prouver, mais qu'ils vivent ici? Ont-ils un statut devant les tribunaux? Il faut en effet être citoyen pour intenter des poursuites.

C'est très problématique. Comme je l'ai dit tout à l'heure, cela ne concerne aucun autre groupe. Cette preuve est exigée d'un certain groupe de personnes très précis, alors qu'elle ne l'est pas pour d'autres. La grande différence pour les citoyens nés à l'étranger est qu'ils sont peu nombreux. Si nous appliquions le même genre de critère à toutes les personnes nées au Canada, il y aurait un tollé national.

La sénatrice Seidman : Monsieur Chapman, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Chapman : On en revient à l'échange de droits entre le futur et le passé. Dans le passé, le projet de loi C-37 a supprimé des droits rétroactivement. Si vous lisez la Loi d'interprétation de 1985, c'est inconstitutionnel. On ne peut pas supprimer les droits de quelqu'un, mais ce projet de loi l'a fait. Celui-ci redonne rétroactivement la citoyenneté. Ce n'est pas seulement pour les immigrants. Mon passeport des États-Unis indique que je viens du pays d'où il est le plus difficile de venir au Canada. Je viens du Canada, et il y a une photo de moi en tant qu'immigrant dans mon propre pays. On m'a retiré ma citoyenneté, il y a 63 ans, et il m'a fallu 47 ans pour la récupérer. Oui, il y aura des exigences à remplir pour prouver que vous êtes Canadien. Je pense que c'est juste.

La présidente : Merci.

Senator Osler: Thank you to all the witnesses who are here today. My question is directed first to Ms. Burton and then to Ms. Sutherland-Brown. Ms. Burton, it follows up on a comment in your answer to Senator Bernard. Many people may be unaware of their citizenship status, as you had said. After Bill C-71, many “Lost Canadians” may still be unaware of their eligibility for citizenship under Bill C-71.

What steps should the federal government take to effectively reach out and inform individuals?

Ms. Burton: That's a wonderful question. As somebody who strategizes day in and day out, I do believe that for some it will be organic, where they will go and suddenly realize that they are, in fact, citizens.

In terms of informing people, that's going to come from people who desire Canadian citizenship. Again, I don't see a flood of people coming. I don't want to conflate immigration with citizenship. I want to make this very clear. To your question, I think it is the role of Immigration, Refugees and Citizenship Canada, or IRCC, to be very transparent, so when people type, “Am I a Canadian citizen?” as you go through the various mazes, lines and graphs, there should be — I recently looked at the IRCC website — a process that's specific to First Nations families. It must be very clear — not delineated for any intentional reason other than this — so that they can see what path they need to take and what they need to do to prove their citizenship.

Senator Osler: Thank you. How about you, Ms. Sutherland-Brown?

Ms. Sutherland-Brown: I like the organic aspect that Ms. Burton just mentioned. The IRCC website is difficult to navigate. I know they made some attempt to update it. Since I've been doing this work, it is interesting just how many people contact me. I found out that there are so many “Lost Canadians” everywhere. I know that's what Mr. Chapman has been finding through decades of work. I do my best to inform them of that.

I suppose that IRCC should use all the social media channels at its disposal to get the message out once Bill C-71 changes. People don't know. Babies are continuing to be born, and the parents don't know.

Mr. Chapman: They need a citizenship ombudsman. Citizenship is the bastard child of it. Look at the name: Immigration, Refugees and Citizenship. They need a dedicated citizenship ombudsman, because no one understands this portfolio, and they certainly don't understand the current act.

La sénatrice Osler : Je remercie tous les témoins qui sont ici aujourd’hui. Ma question s’adresse d’abord à Mme Burton, puis à Mme Sutherland-Brown. Madame Burton, cela fait suite à une observation que vous avez faite dans votre réponse à la sénatrice Bernard. Beaucoup de gens ne savent peut-être pas quel est leur statut en matière de citoyenneté, comme vous l’avez dit. Une fois le projet de loi C-71 adopté, de nombreux « Canadiens dépossédés de leur citoyenneté » ne seront peut-être toujours pas informés de leur admissibilité à la citoyenneté en vertu de ce projet de loi.

Quelles mesures le gouvernement fédéral devrait-il prendre pour communiquer efficacement avec les gens et les informer?

Mme Burton : C'est une excellente question. En tant que personne qui élabore des stratégies jour après jour, je crois que pour certains, cela se fera de façon organique, et qu'ils se rendront compte soudainement qu'ils sont en fait des citoyens.

Pour ce qui est d'informer les gens, cela viendra de ceux qui souhaitent obtenir la citoyenneté canadienne. Encore une fois, je ne prévois pas un gros afflux de gens. Il ne faut pas confondre l'immigration et la citoyenneté. Je veux que ce soit bien clair. Pour répondre à votre question, je pense qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ou IRCC, a le devoir d'être très transparent. Lorsque les gens tapent « Suis-je un citoyen canadien? » en passant par les différents labyrinthes, lignes et graphiques, il devrait y avoir — j'ai récemment consulté le site Web d'IRCC — un processus propre aux familles des Premières Nations. Il doit être très clair — et non pas limité pour une raison intentionnelle autre que celle-ci — afin que les personnes puissent voir quelle est la voie à suivre et ce qu'elles doivent faire pour prouver leur citoyenneté.

La sénatrice Osler : Merci. Et vous, madame Sutherland-Brown?

Mme Sutherland-Brown : J'aime l'aspect organique que Mme Burton vient de mentionner. Le site Web d'IRCC est difficile à consulter. Je sais qu'on a essayé de le mettre à jour. Depuis que je fais ce travail, il est intéressant de voir combien de personnes communiquent avec moi. J'ai découvert qu'il y a beaucoup de « Canadiens perdus » un peu partout. Je sais que M. Chapman l'a lui-même constaté au cours de décennies de travail. Je fais de mon mieux pour en informer ces personnes.

Je suppose qu'IRCC devrait utiliser tous les médias sociaux à sa disposition pour diffuser le message une fois que le projet de loi C-71 changera la loi. Les gens ne sont pas au courant. Les bébés continuent de naître, et les parents ne sont pas informés.

M. Chapman : Ils ont besoin d'un ombudsman de la citoyenneté. La citoyenneté est l'enfant bâtard. Regardez le nom : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté. IRCC a besoin d'un ombudsman de la citoyenneté dévoué, parce que personne ne comprend ce portefeuille, et ce n'est certainement pas le cas en ce qui concerne la loi actuelle.

Senator Arnot: Thank you, witnesses. I think this question is for Mr. Chapman and, perhaps, Mr. Emery. Given your experience with citizenship injustices, are you concerned — as I am — that Bill C-71 may intentionally leave some “Lost Canadians” lost again? In the situation where Canadian parents adopt children who are born abroad and become Canadian citizens, they become Canadian citizens minus because when they then have children and are parents — who were born abroad — they cannot pass on their Canadian citizenship to their offspring. This is a cause that Kat Lanteigne has raised many times. You are familiar with her. She is unable to give evidence to this committee — shamefully, in my opinion — but that’s another issue.

I would like you to comment on that problem, because it seems to me that it is a breach of section 15 of the Charter quite clearly, with elements of xenophobia and racism, and it needs to be addressed by an amendment to this act before it leaves the Senate.

Mr. Emery: Thank you for letting me answer first. These are excellent points. The thing that people should recognize with adoption — which is different from when your child is born to you — is that when your child is adopted, you have the choice of going through a process to have them considered to be natural-born or naturalized. That’s where this obvious inequity comes out. But it is the same inequity that’s there for children otherwise. Yes, absolutely, it’s unfair to treat some adopted children differently than others. It is also unfair to treat some children who are born to citizens differently than others as well. It is the same issue, and this is an attempt to fix it, but it hasn’t done the job. It needs to go further.

Senator Arnot: I agree. It certainly is not cured by this act, and it needs to be cured.

Mr. Chapman: The citizenship of children, whether adopted or not, is dependent on the parents’ substantial connection to Canada. What you are saying is that if the parents don’t have a substantial connection and they adopted a child, then the child is not Canadian. In a way, that’s very fair because — now this is where the bureaucrats didn’t do what they were supposed to — in Bill C-37, it was agreed that any child born to a Canadian citizen parent would have the right to come to Canada with permanent resident status from birth to age 23, which eliminates that problem because then the child amasses their own connection. But right now, it’s not just adopted children. This little baby back here has no legal rights whatsoever in Canada, but was born to a Canadian citizen father, not adopted. The issue is that all children should have the right to come to Canada when born to a Canadian citizen parent. That’s a violation of the United Nations Convention on the Rights of the Child. Parents and children have the legal right to be together.

Le sénateur Arnot : Merci aux témoins. Je pense que ma question s’adresse à M. Chapman et peut-être aussi à M. Emery. Compte tenu de votre expérience des injustices en matière de citoyenneté, craignez-vous — tout comme moi — que le projet de loi C-71 laisse intentionnellement de côté des « Canadiens dépossédés de leur citoyenneté » une fois de plus? Dans le cas où des parents canadiens adoptent des enfants qui sont nés à l’étranger et deviennent citoyens canadiens, ces enfants sont des citoyens de seconde classe, car lorsqu’ils ont des enfants à leur tour, en tant que parents nés à l’étranger, ils ne peuvent pas transmettre leur citoyenneté canadienne à leur progéniture. C’est une cause que Kat Lanteigne a soulevée à maintes reprises. Vous la connaissez. Elle ne pourra pas venir témoigner devant le comité — ce que je trouve honteux —, mais c’est une autre question.

J’aimerais que vous nous disiez ce que vous pensez de ce problème, car il me semble qu’il y a là un élément de xénophobie et de racisme qui contrevient très clairement à l’article 15 de la Charte, et qu’il faut y remédier par un amendement à cette loi avant qu’elle ne quitte le Sénat.

Mr. Emery : Je vous remercie de me permettre de répondre en premier. Ce sont d’excellentes remarques. Ce que les gens devraient reconnaître, dans le cas des enfants adoptés — par rapport aux enfants nés de citoyens canadiens —, c’est que si vous adoptez un enfant, vous avez le choix de suivre un processus pour qu’il soit considéré comme Canadien de naissance ou par naturalisation. C’est là qu’apparaît cette iniquité évidente. Mais la même iniquité existe pour d’autres enfants. Oui, absolument, il est injuste de traiter certains enfants adoptés différemment des autres. Il est également injuste de traiter différemment certains enfants nés de citoyens. C’est le même problème, et nous essayons de le régler, mais cela n’a pas donné les résultats escomptés. Il faut aller plus loin.

Le sénateur Arnot : Je suis d’accord. Cette loi ne règle certainement pas le problème, et il faut y remédier.

M. Chapman : La citoyenneté des enfants, qu’ils soient adoptés ou non, dépend de l’existence de liens manifestes entre les parents et le Canada. Ce que vous dites, c’est que si les parents n’ont pas de liens manifestes avec le Canada et qu’ils ont adopté un enfant, l’enfant n’est pas canadien. D’une certaine façon, c’est très juste parce que — là où les bureaucraties n’ont pas fait ce qu’ils étaient censés faire —, dans le projet de loi C-37, il était entendu que tout enfant né d’un parent citoyen canadien aurait le droit de venir au Canada avec le statut de résident permanent, de la naissance jusqu’à l’âge de 23 ans. Cela éliminait le problème parce que l’enfant pouvait alors créer ses propres liens. Mais pour le moment, il ne s’agit pas seulement des enfants adoptés. Un petit bébé n’a aucun droit légal au Canada, alors qu’il est né d’un père citoyen canadien et n’a pas été adopté. Le problème, c’est que tous les enfants devraient avoir le droit de venir au Canada s’ils sont nés d’un parent citoyen canadien. C’est une violation de la Convention des

Senator Arnot: Would you agree that the distinction of having an adopted child is —

The Chair: Senator Arnot, unfortunately, you have run out of time. We will put you on the second round.

[Translation]

Senator Petitclerc: Thank you for being here. I'm going to ask you about the 1,095 days. It's a fairly simple question, do you believe that this substantial connection to Canada, which is determined by being present for at least 1,095 days before the birth of the child, is realistic and reasonable? Do you think that 1,095 days should be cumulative or consecutive?

I'd like to hear from Mr. Chapman and other witnesses, if you have an opinion on this.

[English]

Mr. Chapman: For Canadian citizens, I would say "no" because it makes it very difficult. I was an airline pilot, and there was no way I could get consecutive. For immigrants, it's consecutive. But for the substantial connection test, even for immigrants, there are more avenues. There's the *Koo, So* and — I'll never pronounce it correctly — *Papadogiorgakis* decision in the courts, if you can prove that your life is centred in Canada. If you wanted to make that, that's not even part of it, but, yes, I do think it's fair.

Mr. Emery: I have to disagree with Mr. Chapman. First of all, it's like comparing apples to oranges. You're comparing citizens who already have a connection — and who are born with a connection — to people who have no connection and the rules for them when they're adults. But it's not even like comparing apples to oranges because children are exempt from this. It's like comparing apples to orange soda. And it isn't consecutive for people who are naturalizing. It's to keep it —

Senator Petitclerc: I apologize; I don't want to interrupt. I'm trying to get a sense of if it's fair, but is it even realistic?

Mr. Emery: My niece would fail this. She's from the same family, same family history, very connected to Canada and lives a couple of hours away, closer to the capital than most Canadians do.

Nations unies relative aux droits de l'enfant. Les parents et les enfants ont le droit légal d'être ensemble.

Le sénateur Arnot : Convenez-vous que la distinction en ce qui concerne les enfants adoptés est...

La présidente : Sénateur Arnot, votre temps de parole est malheureusement écoulé. Nous allons vous inscrire pour le deuxième tour.

[Français]

La sénatrice Petitclerc : Merci d'être là. Je vais vous poser une question sur les 1 095 jours. C'est une question assez simple : croyez-vous que ce lien substantiel avec le Canada, qui est déterminé par le fait d'y être présent pendant au moins 1 095 jours avant la naissance de l'enfant, est réaliste et raisonnable? Est-ce que vous êtes d'avis que ces 1 095 jours doivent être cumulatifs ou consécutifs?

J'aimerais entendre M. Chapman et d'autres témoins, si vous avez un avis là-dessus.

[Traduction]

M. Chapman : Pour les citoyens canadiens, je dirais « non » parce que c'est très difficile. J'étais pilote de ligne, et je ne pouvais absolument pas accumuler ces jours consécutifs. Pour les immigrants, ils doivent être consécutifs. Mais pour ce qui est du critère des liens manifestes, même pour les immigrants, il y a plus de possibilités. Il y a la décision *Koo, So* et — je ne le prononcerai jamais correctement — la décision *Papadogiorgakis* que les tribunaux ont rendues, si vous pouvez prouver que votre vie est centrée au Canada. Si vous choisissez cette voie, cela n'en fait même pas partie, mais oui, je pense que c'est juste.

M. Emery : Je ne suis pas d'accord avec M. Chapman. Tout d'abord, c'est comme comparer des pommes et des oranges. Vous comparez des citoyens qui ont déjà des liens — et qui sont nés avec des liens — à des gens qui n'ont aucun lien et les règles qui s'appliquent à eux lorsqu'ils sont adultes. Mais ce n'est même pas comme comparer des pommes à des oranges parce que les enfants sont exemptés de cela. C'est comme comparer des pommes à du soda à l'orange. Et ce ne sont pas des jours consécutifs pour les gens qui passent par la naturalisation. C'est pour garder...

La sénatrice Petitclerc : Désolée; je ne veux pas vous interrompre. J'essaie de voir si c'est juste, mais est-ce même réaliste?

M. Emery : Ma nièce ne remplirait pas ce critère. Elle vient de la même famille, elle a les mêmes antécédents familiaux, elle est très liée au Canada et vit à deux heures d'ici, plus près de la capitale que la plupart des Canadiens.

My sister was thinking about moving to Canada, and then housing prices shot up. She can't afford to live here. This is a huge problem in Canada today. Are you going to punish my niece because my sister can't afford to live here? That doesn't mean she's not connected.

Senator Petitclerc: This is helpful.

[*Translation*]

Senator Mégie: I'd like to thank the witnesses for being here; I will ask my question in French. My first question is for Mr. Chapman. Do you feel that the fight you've waged — and continue wage for lost Canadians inspired by your personal story — has been successful with Bill C-71? Are there other categories of people, according to the criteria of this reform, who are being deprived of their citizenship, but who are not part of Bill C-71?

[*English*]

Mr. Chapman: Bill C-71 doesn't just correct the second-generation issue, which is what we're talking about. Bill C-71 retroactively gives women the same rights as men for the first time in Canadian history.

I lost my citizenship because the law said married women, minors, lunatics and idiots will be classified under the same disability. That law is still being applied to some people. Now, it would help very much to have the permanent resident status for all children. That would help a great deal, including for Mr. Emery's niece. But it also corrects the age 28 rule that we are dealing with.

This is a retroactive bill, but then there's the Supreme Court of the United Kingdom case that was won about this very issue regarding gender discrimination, and they absolutely said that the language of Bill C-71, if you will, is exactly the only way you can correct this.

And by the way, one last thing, touching on Indigenous rights, you are right; they have been hammered in a lot of areas in citizenship. But what I found interesting is in the Senate, you passed Bill S-3, giving Indigenous women the right to confer status but not citizenship. That was always kind of "Huh?"

Senator Brazeau: Thank you to all of you for being here. I have two questions. My first question is for Ms. Burton specifically. It's unfortunate that you're in that situation. My four oldest children have status, but my two youngest ones don't have status, but they have citizenship, and they've been waiting four and a half years to get their status. So it's a different situation.

Ma sœur songeait à déménager au Canada, puis le prix des maisons a monté en flèche. Elle n'a pas les moyens de vivre ici. C'est un énorme problème au Canada aujourd'hui. Allez-vous punir ma nièce parce que ma sœur n'a pas les moyens de vivre ici? Cela ne veut pas dire qu'elle n'a pas de liens avec le Canada.

La sénatrice Petitclerc : C'est intéressant.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Merci aux témoins d'être là; je vais poser ma question en français. Ma première question va à M. Chapman. Considérez-vous que la lutte que vous avez menée — et que vous menez encore pour les Canadiens perdus inspirés de votre histoire personnelle — a porté ses fruits avec le projet de loi C-71? Existe-t-il d'autres catégories de personnes, selon les critères de cette réforme, qui sont dépossédées de leur citoyenneté, mais qui ne font pas partie du projet de loi C-71?

[*Traduction*]

M. Chapman : Le projet de loi C-71 ne corrige pas seulement la question de la deuxième génération, et c'est ce dont nous parlons. Ce projet de loi accorde rétroactivement aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes pour la première fois dans l'histoire du Canada.

J'ai perdu ma citoyenneté parce que la loi disait que les femmes mariées, les mineurs, les lunatiques et les idiots seraient classés dans la même catégorie. Cette loi est encore appliquée à certaines personnes. Il serait très utile que tous les enfants aient le statut de résident permanent. Ce serait d'une grande aide, y compris pour la nièce de M. Emery. Cependant, le projet de loi corrige également la limite d'âge de 28 ans dont nous parlons.

Il s'agit d'une mesure rétroactive, mais la Cour suprême du Royaume-Uni a eu gain de cause sur cette question même de discrimination fondée sur le sexe, et elle a dit catégoriquement que le libellé du projet de loi C-71, si vous voulez, est exactement la seule façon de corriger cela.

En passant, une dernière chose, au sujet des droits des Autochtones, vous avez raison; ils ont été bafoués dans beaucoup de domaines liés à la citoyenneté. Mais ce que j'ai trouvé intéressant, c'est qu'au Sénat, vous avez adopté le projet de loi S-3, qui donne aux femmes autochtones le droit de transmettre leur statut, mais pas leur citoyenneté. Cela a toujours soulevé des questions.

Le sénateur Brazeau : Merci à vous tous d'être ici. J'ai deux questions. Ma première question s'adresse à Mme Burton en particulier. Il est malheureux que vous soyez dans cette situation. Mes quatre enfants les plus âgés ont le statut, mes deux plus jeunes ne l'ont pas, mais ils ont la citoyenneté, et ils attendent depuis quatre ans et demi d'obtenir leur statut. C'est donc une situation différente.

I would like to know from you specifically, if passed, what will that do specifically for you and your family in practical terms?

Ms. Burton: Thank you, senator, for that question because my boys very much want to live, reside and participate in Canada. As I stated in my remarks, my intention is to come here, but without citizenship, it's just not feasible for a multitude of reasons, many of which have been laid out.

But I also want to briefly touch on what Mr. Chapman just said. My mother was a fighter in the Bill C-31 fight. Here I am in her honour, using her strength now to fight another bill, but it's a principled fight. They are not in fact "Lost Canadians," no disrespect to Mr. Chapman. I'm just going to state that since time immemorial, my boys and my family have never been lost. They want to come here. They want to go to school here. They want to be pages here. If you see a photo of my son, his school photo, in fact, has two Canadian pins because he's convinced he's Canadian.

Chair, may I? No. Thank you.

This is who I'm fighting for because our intention is to come back here to live, to reside and to participate. And I am looking forward to that opportunity and that chance because in their minds, they are Canadians. In my opinion, they are. It's just the law states otherwise. Thank you for that question, senator.

Senator Brazeau: You tell them I say, "Hi and keep fighting." My second question is to all the panellists. If this bill is passed, do we have an estimate or an approximation of how many individuals may be affected by this? Obviously, that can change over the course of time.

Mr. Chapman: Bill C-37 captured well over a million people. But the real question to answer is how many people came back? How many people registered? It was 20,000. The same thing is true here. It will capture a million people. If I give you citizenship in any country, such as Trinidad, would you move tomorrow? Probably not. People aren't going to be moving just to get to Canada. The people who will move here or take it out will be people like her family. They will come back to Canada, and we should have the open-door welcome.

For Bill C-37, it was a million people, at least. How many came? It was 20,000. How many were already here? I bet you half of them.

J'aimerais que vous me disiez précisément, si le projet de loi est adopté, ce qu'il fera concrètement pour vous et votre famille.

Mme Burton : Je vous remercie, sénateur, de cette question parce que mes garçons tiennent beaucoup à vivre, à résider et à participer au Canada. Comme je l'ai dit dans mon exposé, j'ai l'intention de venir ici, mais sans la citoyenneté, ce n'est tout simplement pas possible pour une multitude de raisons, dont bon nombre ont déjà été exposées.

Je voudrais aussi revenir brièvement sur ce que M. Chapman vient de dire. Ma mère a lutté contre le projet de loi C-31. Je suis ici en son honneur, et j'utilise maintenant sa force pour me battre contre un autre projet de loi, mais c'est une lutte fondée sur des principes. Ce ne sont pas des « Canadiens perdus », sans vouloir manquer de respect à M. Chapman. Je dirais simplement que depuis des temps immémoriaux, mes garçons et ma famille n'ont jamais été perdus. Ils veulent venir ici. Ils veulent fréquenter l'école ici. Ils veulent être des pages ici. Si vous voyez une photo de mon fils, sur sa photo d'école, en fait, il porte deux épinglettes canadiennes parce qu'il est convaincu d'être canadien.

Madame la présidente, me permettez-vous? Non. Merci.

C'est pour eux que je me bats parce que nous avons l'intention de revenir ici pour vivre, résider et participer. Et j'espère en avoir la possibilité et la chance parce que, dans leur esprit, mes fils sont Canadiens. À mon avis, ils le sont. C'est simplement que la loi dit le contraire. Je vous remercie de cette question, sénateur.

Le sénateur Brazeau : Dites-leur que je leur dis : « Bravo et continuez à vous battre. » Ma deuxième question s'adresse à tous les témoins. Si ce projet de loi est adopté, avons-nous une estimation ou une approximation du nombre de personnes qui pourraient être touchées par cette mesure? Évidemment, cela peut changer avec le temps.

M. Chapman : Le projet de loi C-37 visait plus d'un million de personnes, mais la vraie question à laquelle il faut répondre, c'est combien de personnes sont revenues? Combien de personnes se sont inscrites? 20 000. C'est la même chose ici. Ce projet de loi vise un million de personnes. Si je vous accordais la citoyenneté d'un pays comme la Trinité, déménageriez-vous demain? Probablement pas. Les gens ne déménageront pas simplement pour venir au Canada. Les gens qui déménageront ici ou qui s'inscriront seront comme les membres de sa famille. Ils reviendront au Canada et nous devrions les accueillir à bras ouverts.

Pour le projet de loi C-37, c'était au moins un million de personnes. Combien sont venus? 20 000. Combien d'entre eux étaient déjà ici? Je vous parle la moitié.

Senator Brazeau: Let's just hope we don't become the fifty-first state of the United States.

Mr. Emery: And like Bill C-37, there will be other new "Lost Canadians" who may be created from this. We talked about the inequities that exist between the different groups of citizens. There are some people who, under the current law that's unconstitutional, came back naturalized, but don't have the 1,095 days. Suddenly, they're now a different class of citizen when they were a first-class citizen before. There are revocations that are possible out of this as well. It's another flaw.

[Translation]

Senator Cormier: Welcome and thank you for your presentations. I'm going to come back to the 1,095 days. I'm trying to understand the feasibility of this issue. Mr. Chapman, I understand that for one category, the number of days can be spread over a long period. How will that be quantified? How will the government ensure that those 1,095 days have been covered? More importantly, shouldn't the eligibility period be reduced to five years? We know that it's a five-year period for permanent residence. I want more clarification on the 1,095 days, because I don't understand the feasibility. This is a question for you and Mr. Emery.

[English]

Mr. Chapman: On the 1,095 days, IRCC has been doing this for immigrants, so they have that well down, and you do have to prove. We've done a lot of this over the years, where we have to prove.

We don't want to turn Canadian citizens into immigrants, but I've already shown you that. The idea is to turn immigrants into good Canadian citizens, not doing it the other way around.

We should not have the same rules as immigrants. We are citizens. Again, a very good answer is allowing families to have immediate permanent resident status for their children who were born outside, and the 1,095 days is what immigrants get, so why should we have a higher plateau, if you will?

Ms. Sutherland-Brown: In the case of my daughter, she would meet that seven times over. We could collect school records and transcripts to prove the 1,095 days.

There are also categories of people whose children come every summer to spend a month or more with their grandparents. Those records could be kept as well.

Le sénateur Brazeau : Espérons seulement que nous ne deviendrons pas le 51^e État des États-Unis.

M. Emery : Et comme le projet de loi C-37 l'a fait, celui-ci risque de créer d'autres « Canadiens dépossédés de leur citoyenneté ». Nous avons parlé des iniquités qui existent entre les différents groupes de citoyens. Il y a des gens qui, en vertu de la loi actuelle qui est inconstitutionnelle, sont revenus naturalisés, mais qui ne remplissent pas l'exigence des 1 095 jours. Tout à coup, ils forment une nouvelle catégorie de citoyens alors qu'ils étaient auparavant des citoyens de première classe. Le projet de loi risque aussi d'engendrer des révocations. C'est un autre point faible.

[Français]

Le sénateur Cormier : Bienvenue et merci de vos présentations. Je vais revenir sur la question des 1 095 jours. J'essaie de saisir la faisabilité de cette question. Monsieur Chapman, je comprends que pour une catégorie, ce nombre de jours peut s'échelonner sur une longue période. Comment cela sera-t-il quantifié? Comment le gouvernement s'assurera-t-il que ces 1 095 jours ont été couverts? Surtout, ne faudrait-il pas réduire cette période d'admissibilité à cinq ans? On sait que c'est une période de cinq ans pour la résidence permanente. Je veux plus de précisions sur les 1 095 jours, parce que je n'en comprends pas la faisabilité. C'est une question pour vous et pour M. Emery.

[Traduction]

M. Chapman : En ce qui concerne les 1 095 jours, IRCC impose cette exigence aux immigrants, alors le mécanisme est bien huilé et il vous faut le prouver. Nous avons établi de nombreuses exigences au fil des ans dont il faut faire la preuve.

Nous ne voulons pas transformer des citoyens canadiens en immigrants, mais je vous ai déjà expliqué que c'est ce qui arrive. L'objectif est de transformer des immigrants en de bons citoyens canadiens, et non l'inverse.

Nous ne devrions pas être soumis aux mêmes règles que les immigrants. Nous sommes des citoyens. Encore une fois, une très bonne réponse serait de permettre aux familles d'obtenir immédiatement le statut de résident permanent pour leurs enfants nés à l'étranger et, pour les immigrants, les 1 095 jours s'appliquent, alors pourquoi devrions-nous être soumis à un seuil plus élevé, pour ainsi dire?

Mme Sutherland-Brown : Dans le cas de ma fille, elle remplirait cette exigence par un facteur de sept. Nous pourrions réunir ses dossiers scolaires et ses relevés de notes pour prouver les 1 095 jours.

Il y a aussi des catégories de personnes dont les enfants viennent tous les étés passer un mois ou plus avec leurs grands-parents. Ces dossiers pourraient aussi être conservés.

Mr. Emery: There are two issues. First, people would have to know that this exists. They won't know that they would have to meet this. That's very different from the situation with permanent residents, even if you buy into the comparison.

Second, you have to consider when people have the ability to make choices for themselves. We're talking about the choices of their parents. There is not a lot of time between the time when you're the age of majority and when you normally have children. That's a small window. Maybe you're going to university somewhere. You don't have the option to pick up and move. But it doesn't mean you won't later.

That has been my family history for five generations: Move at different times but not always at the time when you're having children.

The Chair: Senator Cormier, we must move on; you have run out of time. We will come back to you, if you wish.

Senator Harder: Thank you to the panel.

I want to zero in on the appropriateness of the attachment to Canada test. Is there agreement among the panel that there should at least be an attachment to Canada test? If you don't agree on the numerical test — cumulative — which is being suggested, what would be other test criteria, in your view?

Mr. Chapman: Going backwards, you really can't do it because you were denying people the right to live in their own country. Now you're saying they have to prove that they have it.

Going backwards, no. It's just Bill C-71 that covers. Going forward, yes, it is 1,095 days. If somebody really wants to be a Canadian, I know; I've been following the laws for a lot of years. You know you've got 1,095 days, and you prove it. The other way to do it is, again, through the *Koo* and *Papadogiorgakis* decisions of the Supreme Court that say these are ways to have substantial connections.

Overall, it is exactly the same as an immigrant Canadian, and they, too, have to document their time in and out. That is fair. Going forward, yes. Going backwards, no.

Ms. Burton: When dealing with these situations, you have to decide what hill you're going to die on. As a bureaucrat, I understand that and I honour that. For me and my family, luckily or sadly, we never had enough money to go on our family vacation until I was 17. My dad promised me a trip to Disneyland. It wasn't until my first year in university that we finally had enough money to go.

M. Emery : Il y a deux points. Premièrement, il faudrait que les gens en connaissent l'existence. Ils ne sauront pas qu'ils devront respecter cette exigence. C'est très différent de la situation des résidents permanents, même si vous acceptez la comparaison.

Deuxièmement, il faut tenir compte du moment où les gens deviennent aptes à faire des choix pour eux-mêmes. Nous parlons des choix de leurs parents. Peu de temps s'écoule entre le moment où vous avez l'âge de la majorité et celui où vous avez normalement des enfants. La fenêtre est petite. Vous allez peut-être à l'université quelque part. Vous n'avez pas la possibilité de déménager, mais cela ne veut pas dire que vous ne le ferez pas plus tard.

C'est l'histoire de ma famille depuis cinq générations : déménager à des moments différents, mais pas toujours au moment où vous avez des enfants.

La présidente : Monsieur Cormier, nous devons laisser la parole à un autre intervenant; votre temps est écoulé. Vous aurez une autre occasion, si vous le souhaitez.

Le sénateur Harder : Je remercie les témoins.

J'aimerais me concentrer sur la pertinence du critère des liens avec le Canada. Les témoins sont-ils d'accord pour qu'au minimum, ce critère s'applique? Si vous n'êtes pas d'accord sur le critère numérique — cumulatif — qui est proposé, quels seraient les autres critères, à votre avis?

M. Chapman : Rétroactivement, ce n'est pas vraiment possible parce qu'on prive des gens du droit de vivre dans leur propre pays. Vous dites maintenant qu'ils doivent prouver qu'ils ont ce droit.

Rétroactivement, non. C'est seulement le projet de loi C-71 qui s'applique. À l'avenir, oui, c'est 1 095 jours. Si quelqu'un veut vraiment être Canadien, je comprends; je suis les lois depuis de nombreuses années. Vous savez qu'il vous faut 1 095 jours, et vous le prouvez. L'autre façon de le faire, je le rappelle, c'est par les arrêts *Koo* et *Papadogiorgakis* de la Cour suprême qui disent que ce sont des façons d'avoir des liens substantiels.

Dans l'ensemble, c'est identique pour un immigrant canadien qui doit aussi documenter la durée de ses séjours au pays et à l'étranger. C'est juste. À l'avenir, oui. Rétroactivement, non.

Mme Burton : Dans de telles situations, il faut choisir ses combats. Comme bureaucrate, je le comprends et je le respecte. Heureusement ou malheureusement, ma famille et moi n'avions jamais assez d'argent pour prendre des vacances en famille avant que j'aie 17 ans. Mon père m'avait promis un voyage à Disneyland. Ce n'est qu'au cours de ma première année à l'université que nous avons enfin eu assez d'argent pour y aller.

So for all that time and long before, those types of things are, I think, reasonable. I think we've all shared how we are connected and how our intention is very much not egregious, as I stated. It is not a race to the bottom. It is not a citizenship of convenience. You are going to hear all of those things. This is just about righting a wrong.

Mr. Chapman: When you mentioned going to Disneyland, Walt Disney was a "Lost Canadian." His mother could not pass citizenship.

Ms. Sutherland-Brown: I absolutely agree that there should be a connection test. It is my understanding that, as of December 19, if there is no extension, the law will fall. Then it will just pass in perpetuity without an attachment. I think that's dangerous.

Senator Petitclerc: If I heard you properly, Mr. Chapman, in your opening remarks, you very quickly mentioned that you see six challenges, obstacles or loopholes existing now, and this bill fixes four out of the six. I was curious to know which two this bill is not dealing with.

Mr. Chapman: Citizenship being a privilege versus a right. That is one of the scariest things you can get. If Donald Trump could have cancelled Joe Biden's citizenship or Kamala Harris's citizenship, would he do that? Yes. In Canada, it can be done. Every time we have a court case, the government says that citizenship is a product of statute and has no meaning apart from statute. Canada has a long history of stripping not just individuals but also entire groups. Indigenous people were bounced around, in and out. They didn't get their citizenship until the early 1960s. As for the Japanese, everyone knows they were interned, but few people know that 3,997 were stripped of citizenship in 1945 and deported out of Canada.

So that's one of the issues.

The second is when did citizenship begin? Canada is saying it began in 1947 with Mackenzie King, but if you do that, what were our war dead? They wouldn't be Canadian. Go scratch the maple leaves off of their tombstones.

Citizenship began with Confederation, and it has evolved to the point where there are several pre-1947 citizenship decisions of the Supreme Court.

Also, how could you cancel citizenship for the Japanese in 1945 if it didn't exist?

Finally, for Indigenous people, the *Nicholas* case in the Supreme Court of British Columbia is about the fact that you can only save your child from going to a residential school in three ways: First, leave Canada, but to go where; second, don't

Donc, pendant tout ce temps et bien avant, ce genre de choses est raisonnable, à mon avis. Je pense que nous avons tous parlé de nos liens et du fait que notre intention n'est pas vraiment scandaleuse, comme je l'ai dit. Ce n'est pas un nivellement par le bas. Ce n'est pas une citoyenneté de convenance. Vous allez entendre toutes ces choses. Il s'agit simplement de réparer un tort.

M. Chapman : Lorsque vous avez parlé d'aller à Disneyland, Walt Disney était un « Canadien dépossédé de sa citoyenneté ». Sa mère ne pouvait pas obtenir la citoyenneté.

Mme Sutherland-Brown : Je suis tout à fait d'accord pour dire que le critère des liens devrait s'appliquer. Si j'ai bien compris, faute de prorogation d'ici le 19 décembre, la loi tombera, l'effet deviendra permanent et le critère des liens ne s'appliquera plus. Je pense que c'est dangereux.

La sénatrice Petitclerc : Si je vous ai bien compris, monsieur Chapman, dans votre déclaration liminaire, vous avez dit en passant qu'il existe six défis, obstacles ou échappatoires et que ce projet de loi en règle quatre. J'aimerais connaître les deux éléments dont le projet de loi ne parle pas.

M. Chapman : La citoyenneté est un privilège plutôt qu'un droit. C'est ce qui est le plus effrayant. Si Donald Trump pouvait révoquer la citoyenneté de Joe Biden ou celle de Kamala Harris, le ferait-il? Oui. Au Canada, c'est possible. Chaque fois que nous avons une affaire devant les tribunaux, le gouvernement dit que la citoyenneté est un produit de la loi et qu'elle n'a pas d'autre sens. Le Canada dépouille depuis longtemps non seulement des individus, mais des groupes entiers. Les Autochtones ont été ballottés d'un côté et de l'autre. Ils n'ont obtenu leur citoyenneté qu'au début des années 1960. Pour ce qui est des Japonais, tout le monde sait qu'ils ont été internés, mais peu de gens savent que 3 997 d'entre eux ont été dépouillés de leur citoyenneté en 1945 et expulsés du Canada.

C'est le premier point épineux.

Voici le deuxième : quand la citoyenneté a-t-elle commencé? Le Canada dit qu'elle a commencé en 1947 avec Mackenzie King, mais si c'est le cas, que deviennent ceux qui sont morts au champ d'honneur? Ils ne seraient pas Canadiens. Grattez les feuilles d'étable de leurs pierres tombales.

La citoyenneté a commencé avec la Confédération et elle a évolué au point où la Cour suprême a rendu plusieurs décisions sur la citoyenneté avant 1947.

De plus, comment pouvez-vous révoquer la citoyenneté de Japonais en 1945 si elle n'existe pas?

Enfin, pour les Autochtones, l'affaire *Nicholas* devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique porte sur le fait que vous ne pouvez sauver votre enfant d'un pensionnat que de trois façons : premièrement, quitter le Canada, mais pour aller où;

register the birth of your child — so we still have stateless Indigenous people who were never registered — and third, give up your Indian status in exchange for citizenship. They have been doing that since Confederation, so the question is this: How can you give citizenship if it didn't exist?

It is a totally false narrative that Mackenzie King was Canada's first citizen. They have had a lot of people, including the 45,000 war brides and 22,000 of their children, put on trial to be booted out of Canada based on that false narrative of citizenship beginning.

What I want to do is make citizenship a right so that nobody can come in here and say, "Look, I'm a member of political party X, and I'm cancelling everybody's citizenship." Second, the Chinese were told that they were nothing more than stateless registered aliens before 1947. We have to correct that.

[Translation]

Senator Mégie: My question is for Mr. Emery, but I think he's answered part of it.

I wanted to know if there were any potential challenges to implementing Bill C-71. I know we talked about the 1,095 days and how hard that is to calculate, but are there any other challenges to implementing the bill?

[English]

Mr. Emery: Yes. I also mentioned the standing in court. I will say that this will be litigated immediately if it's passed. Kat and I are ready to sue, separately.

I just want to say something about this idea that it's somehow dangerous. For the study of Bill S-245, I did an analysis of all the countries in North America and South America, the G7 partners, Australia, New Zealand and all European trading partners. I found that three quarters of the world do exactly what everybody is talking about as dangerous. They exist and everything is fine. I think that's because — exactly as Mr. Chapman was talking about before — where people might have a right to something, they may not exercise it.

It is not going to end up being big numbers. It is no more dangerous than letting people come to the country without status and allowing their children to be citizens. It is something else that is small in numbers. It is the same kind of thing. Thank you for the question.

deuxièmement, ne pas enregistrer la naissance de votre enfant — il y a donc encore des Autochtones apatrides qui n'ont jamais été inscrits — et troisièmement, renoncer à votre statut d'Indien en échange de votre citoyenneté. C'est ce qu'ils font depuis la Confédération, alors la question qui se pose est la suivante : comment pouvez-vous accorder la citoyenneté si elle n'existe pas?

Il est totalement faux de prétendre que Mackenzie King a été le premier citoyen du Canada. Beaucoup de gens, y compris les 45 000 épouses de guerre et 22 000 de leurs enfants ont été traduits en justice avant d'être expulsés du Canada à cause de cette fausse conception du début de la citoyenneté.

Je veux faire de la citoyenneté un droit pour que personne ne puisse venir ici et dire : « Écoutez, je suis membre d'un parti politique X et je révoque la citoyenneté de tout le monde. » Deuxièmement, on a dit aux Chinois qu'ils n'étaient rien de plus que des étrangers apatrides enregistrés avant 1947. Nous devons corriger cette situation.

[Français]

La sénatrice Mégie : Ma question s'adresse à M. Emery, mais je pense qu'il y a répondu en partie.

Je voulais savoir s'il y avait des défis potentiels pour mettre en œuvre le projet de loi C-71. Je sais qu'on a parlé des 1 095 jours et du fait que c'était difficile à calculer. Cependant, y a-t-il d'autres défis à relever pour la mise en œuvre du projet de loi?

[Traduction]

M. Emery : Oui. J'ai aussi parlé de la qualité pour agir. Je dirais que si le projet de loi est adopté, il sera immédiatement contesté. Kathryn Burton et moi sommes prêts à intenter des poursuites, séparément.

Je tiens simplement à dire que cette idée est en quelque sorte dangereuse. Dans le cadre de l'étude du projet de loi S-245, j'ai analysé tous les pays d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud, les partenaires du G7, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et tous les partenaires commerciaux européens. J'ai constaté que les trois quarts du monde font exactement ce que tout le monde qualifie de dangereux. Ils existent et tout va bien. Je pense que c'est parce que — exactement comme M. Chapman l'a dit tout à l'heure — même si des gens ont un droit, ils peuvent ne pas l'exercer.

Au bout du compte, les chiffres ne seront pas énormes. Ce n'est pas plus dangereux que de laisser des gens entrer au pays sans statut et d'accorder la citoyenneté à leurs enfants. C'est une autre catégorie peu nombreuse. C'est similaire. Je vous remercie de la question.

[*Translation*]

Senator Mégie: If you're saying that it could be dangerous, that it could be contentious, then you don't really agree with passing Bill C-71 as is. Do I understand your point of view correctly?

[*English*]

Mr. Emery: That is correct. I do not agree with passing it in its present state. I do not support it in its current state.

[*Translation*]

Senator Mégie: Thank you.

[*English*]

Senator Cormier: My question will be a follow-up to that. If you were able to fix Bill C-71, what would you change or add? What would be your main recommendation?

Mr. Emery: If you want to have some kind of test that's fair, have a registry like other countries do, where you register your citizenship to enable that connection. That works for lots of countries. It's not as free and open, but it's more equal. Have it apply to everyone the same way.

Mr. Chapman: We had a real problem with that after World War II when you had Holocaust survivors who came and were afraid of registering. We still can have that with certain people being in a registry of the government. People will avoid that. And by the way, Canada did deport Holocaust survivors over that issue.

Senator Cormier: Thank you.

[*Translation*]

So if I may summarize, all of you are in favour of Bill C-71, except you, actually. You agree with Bill C-71 in its current form and with the way it is drafted.

Is there anyone who's been left out? You were asked this question, but are there people left out? Are there people who won't be taken into account in Bill C-71?

[*English*]

Mr. Chapman: There will always be people unaccounted for, and that is why you do special section 5(4) grants in the Citizenship Act. The problem is they haven't worked because so often there are roadblocks thrown out all over the place, like this

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Si vous dites que ce pourrait être dangereux, que ce pourrait être litigieux, donc, vous n'êtes pas tellement d'accord avec le fait d'adopter le projet de loi C-71 tel qu'il est. Est-ce que je comprends bien votre point de vue?

[*Traduction*]

M. Emery : C'est exact. Je ne suis pas d'accord pour l'adopter dans sa forme actuelle. Je ne l'appuie pas dans sa forme actuelle.

[*Français*]

La sénatrice Mégie : Merci.

[*Traduction*]

Le sénateur Cormier : Ma question va dans le même sens. Si vous étiez en mesure de corriger le projet de loi C-71, que changeriez-vous ou ajouteriez-vous? Quelle serait votre principale recommandation?

M. Emery : Si l'on veut avoir un quelconque critère qui soit juste, tenons un registre comme dans d'autres pays, où l'on enregistre sa citoyenneté pour établir ce lien. Cela fonctionne pour beaucoup de pays. Ce n'est pas aussi libre et ouvert, mais c'est plus égal. Que cela s'applique à tout le monde de la même façon.

M. Chapman : Nous avons eu un véritable problème avec cela après la Seconde Guerre mondiale, lorsque des survivants de l'Holocauste sont arrivés et craignaient de s'enregistrer. Nous pouvons encore le voir avec certaines personnes inscrites dans un registre officiel. Des gens voudront l'éviter. Soit dit en passant, le Canada a expulsé des survivants de l'Holocauste pour cette raison.

Le sénateur Cormier : Merci.

[*Français*]

Donc, si je peux résumer, vous êtes tous en faveur du projet de loi C-71, sauf vous, en fait. Vous êtes d'accord avec le projet de loi C-71 dans sa mouture actuelle et avec la manière dont il est rédigé.

Y a-t-il des laissés-pour-compte quand même? Cela vous a été posé comme question, mais y a-t-il des laissés-pour-compte? Y a-t-il des gens qui ne seront pas pris en compte dans le projet de loi C-71?

[*Traduction*]

M. Chapman : Il y aura toujours des sans-papiers et c'est la raison d'être des attributions spéciales prévues au paragraphe 5(4) de la Loi sur la citoyenneté. Le problème, c'est que ces dispositions n'ont pas fonctionné parce que des obstacles

young lady here who is covered by Bill C-71 and the *Bjorkquist* decision. She has permanent resident status here and is going to be a citizen, but she still has problems getting work because of this. Yes, there are always problems.

What we're doing is we are going for a section 5(4) grant for her, but that hasn't been very effective over the years. You will never ever fix the law so that everybody is covered and everybody is equal. It doesn't work. You will have exceptions, and that's why you have the section 5(4) grants.

Instead of being the citizenship minister who really oversees immigration and refugees, have a dedicated citizenship ombudsman where that is his or her entire portfolio.

Mr. Emery: From my perspective, the people who would be left out — let's look at addressing gender discrimination. That's why my grandmother lost her citizenship, I believe. She was a woman and got married to someone who wasn't a citizen, and that is how the law worked then.

I have a lot of aunts and uncles. Would any of them be covered? No, because my grandmother died 30 years ago. She can't become a citizen and sponsor them. My aunts and uncles would not qualify for the section 5(4) grants. They don't meet the criteria for that.

Mr. Chapman: But they do qualify under Bill C-37 because you are righting the wrong under the gender discrimination, and that is the court case that was won in England. If you don't pass the bill, I'm ready to file the lawsuit on "Lost Canadians." The only way we have ever really won and gone forward with this is we have to take our own government to task.

The Chair: This really does bring us to the end of the first panel. I would like to thank the witnesses for their testimony today.

For our next panel, we welcome the following witnesses joining us in person: Amandeep S. Hayer, Lawyer, Hayer Law, and Vice-Chair, Overseas Lawyers Group, Immigration Law Section, Canadian Bar Association, British Columbia Branch; and Andrew Griffith. Thank you for joining us today. We will begin with opening remarks from Mr. Hayer, followed by Mr. Griffith. You will each have four minutes for your opening statements. Mr. Hayer, the floor is yours.

se dressent souvent un peu partout, comme pour cette jeune femme qui est visée par le projet de loi C-71 et l'arrêt *Bjorkquist*. Elle a le statut de résidente permanente et va devenir citoyenne, mais elle a encore de la difficulté à trouver du travail à cause de cela. Oui, il y a toujours des problèmes.

Dans son cas, nous demandons qu'on lui attribue la citoyenneté en vertu du paragraphe 5(4), mais cela n'a pas été très efficace au fil des ans. On n'arrivera jamais à corriger la loi pour que tout le monde soit couvert et que tous soient égaux. Cela ne fonctionne pas. Il y aura des exceptions et c'est pourquoi le pouvoir prévu au paragraphe 5(4) existe.

Au lieu de confier au ministre de la Citoyenneté la tâche de superviser l'immigration et les réfugiés, désignez un ombudsman de la citoyenneté dont ce serait son seul portefeuille.

M. Emery : De mon point de vue, les personnes qui seraient laissées pour compte — examinons la question de la discrimination fondée sur le genre. C'est pourquoi ma grand-mère a perdu sa citoyenneté, je crois. C'était une femme et elle s'est mariée avec quelqu'un qui n'était pas citoyen, et c'est ce que la loi prévoyait à l'époque.

J'ai beaucoup de tantes et d'oncles. Est-ce que certains d'entre eux seraient couverts? Non, parce que ma grand-mère est décédée il y a 30 ans. Elle ne peut pas devenir citoyenne et les parrainer. Mes tantes et oncles ne seraient pas admissibles à l'attribution de la citoyenneté prévue au paragraphe 5(4). Ils ne répondent pas aux critères.

M. Chapman : Par contre, ils sont admissibles en vertu du projet de loi C-37 parce qu'on corrige le tort causé par la discrimination fondée sur le genre et que c'est conforme au jugement favorable obtenu devant les tribunaux en Angleterre. Si vous n'adoptez pas le projet de loi, je suis prêt à intenter une poursuite au nom des « Canadiens perdus ». La seule façon dont nous avons pu vraiment gagner et faire avancer ce dossier, c'est en prenant notre propre gouvernement à partie.

La présidente : Voilà qui conclut notre discussion avec le premier groupe de témoins. Je les remercie de leur témoignage.

Pour notre prochain groupe de témoins, nous accueillons en personne les témoins suivants : Amandeep S. Hayer, avocat, Hayer Law et vice-président, Groupe des avocats étrangers, Section du droit de l'immigration, Association du Barreau canadien, Division de la Colombie-Britannique; et Andrew Griffith. Merci de vous joindre à nous. Nous allons commencer par Me Hayer, qui sera suivi de M. Griffith. Vous disposerez chacun de quatre minutes pour faire votre déclaration liminaire. Maître Hayer, vous avez la parole.

[*Translation*]

Mr. Amandeep S. Hayer, Lawyer, Hayer Law, Vice Chair, Overseas Lawyer Group, Immigration Law Section, Canadian Bar Association – British Columbia, As an individual: Thank you, Madam Chair. Honourable senators, thank you for inviting me here today.

[*English*]

My name is Amandeep Hayer, and I am an immigration lawyer practising at Hayer Law, a boutique immigration and citizenship law firm located in Metro Vancouver on the traditional and unceded territories of the Musqueam, Squamish, Tsleil-Waututh and Coast Salish First Nations.

I appear today on behalf of the National Immigration Law Section of the Canadian Bar Association, or CBA. We have over 40,000 members of lawyers, judges, notaries, academics and law students, with a 120-year-old mandate to seek improvements in the law and the administration of justice in Canada.

Senators, we are once again addressing a familiar issue: “Lost Canadians.” Bill C-71 seeks to restore citizenship to “Lost Canadians” beyond the first-generation limit, which the CBA section supports, particularly in cases where a substantial connection to Canada can be demonstrated. However, the section has identified three issues which we raise today for your attention.

The first issue is the three-consecutive-year residency requirement as proposed in an amendment in the House of Commons. The CBA section is of the view that citizenship by descent law should recognize that there are situations where a child could be born outside of Canada in the second or subsequent generations and still have significant ties to Canada.

We are pleased to note that the bill is consistent with our recommendations from March of 2023 to use a residency-based test like the one used in the United States. However, we oppose the amendment to the bill that requires those who were born abroad to be in Canada for three consecutive years before they can pass on their citizenship to their children. A cross-border shopping trip or a trip to Mexico — all very frequent events in a family’s life — would easily break the three-consecutive-year requirement.

The second issue we would like to address is adoptees. In our view, this is a major oversight of the current legislation. To be a natural-born Canadian citizen while being born outside of

[*Français*]

Me Amandeep S. Hayer, avocat, Hayer Law, vice-président, Groupe des avocats étrangers, Section du droit de l’immigration, Association du Barreau canadien – Colombie-Britannique, à titre personnel : Merci, madame la présidente. Honorables sénateurs et sénatrices, merci de m’avoir invité ici aujourd’hui.

[*Traduction*]

Je m’appelle Amandeep Hayer et je suis avocat spécialisé en droit de l’immigration chez Hauer Law, un petit cabinet spécialisé en droit de l’immigration et de la citoyenneté dans le district régional du Grand Vancouver, sur les territoires traditionnels et non cédés des Premières Nations Musqueam, Squamish, Tsleil-Waututh et Salish de la Côte.

Je comparais aujourd’hui au nom de la Section nationale du droit de l’immigration de l’Association du Barreau canadien, ou ABC. Nous comptons plus de 40 000 membres, soit des avocats, des juges, des notaires, des universitaires et des étudiants en droit et nous avons le mandat, depuis 120 ans, d’améliorer le droit et l’administration de la justice au Canada.

Mesdames et messieurs, nous abordons une fois de plus une question qui nous est familière, celle des « Canadiens dépossédés de leur citoyenneté ». Le projet de loi C-71 vise à redonner la citoyenneté à ces Canadiens au-delà de la limite de la première génération, ce à quoi la Section de l’ABC souscrit, surtout dans les cas où un lien important avec le Canada peut être établi. Cependant, la Section a cerné trois enjeux dont nous vous faisons part aujourd’hui.

Le premier concerne l’exigence de séjour pendant trois années consécutives proposée dans un amendement présenté à la Chambre des communes. À la Section de l’ABC, nous sommes d’avis que le droit à la citoyenneté par filiation devrait reconnaître que dans certaines situations, un enfant pourrait naître à l’extérieur du Canada au cours de la deuxième génération ou des générations suivantes et avoir encore des liens importants avec le Canada.

Nous sommes heureux de constater que le projet de loi est conforme à nos recommandations de mars 2023 d’utiliser un critère fondé sur la résidence comme celui utilisé aux États-Unis. Cependant, nous nous opposons à l’amendement au projet de loi qui exige que les personnes nées à l’étranger séjournent au Canada pendant trois années consécutives avant de pouvoir transmettre leur citoyenneté à leurs enfants. Un voyage de magasinage transfrontalier ou un voyage au Mexique — tous des événements très fréquents dans la vie d’une famille — risquerait de contrer aisément l’exigence des trois années consécutives.

Le deuxième enjeu que nous aimeraions aborder est celui des personnes adoptées. À notre avis, il s’agit d’un oubli majeur de la loi actuelle. Pour qu’un enfant né à l’extérieur du Canada soit

Canada, one or both parents must be a Canadian citizen on the child's date of birth. For those children, though, who are natural-born, their citizenship begins on the day they are born. However, adoptees only gain Canadian citizenship once their application for Canadian citizenship through adoption is approved.

We believe that this framework is inconsistent with section 15 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, as it treats adopted children differently from those who are natural-born. That is the only difference between the two individuals.

The CBA section recommends that citizenship by adoption use the approach used in both the United States and the United Kingdom, where the effective date of citizenship by adoption is the adopted child's date of birth.

The third issue is adopting clear language. Reading section 3(1) of the Citizenship Act is best described as a 32x32 Rubik's cube. It is difficult for even educated professionals to understand, let alone laypersons. Parliament should make this law more accessible by adopting clear and simple language.

Determining your eligibility for Canadian citizenship should not be a puzzle. As much as I enjoy solving puzzles myself, understanding one's eligibility should be straightforward and accessible to everyone.

Thank you for the opportunity to raise our concerns, and I would be happy to take questions.

The Chair: Thank you, Mr. Hayer. Mr. Griffith, you have four minutes.

Andrew Griffith, as an individual: Thank you, Madam Chair. By way of introduction, I previously served as the director general of citizenship and multiculturalism at Immigration, Refugees and Citizenship Canada, or IRCC, and many of the same faces I was dealing with 10 to 15 years ago are here today, so it is kind of funny to come back to that.

Since then, I have written a lot on citizenship, multiculturalism and immigration, and I wanted to discuss two aspects with respect to Bill C-71.

The first one is the rationale for imposing a five-year residency limit for those covered by Bill C-71, comparable to that of permanent residents. The second one is given the lack of numbers, I have prepared some estimates of how many people will be affected and the likely operational impacts.

reconnu comme citoyen canadien de naissance, il faut que l'un de ses parents ou les deux soient citoyens canadiens le jour de sa naissance. Pour ces enfants déclarés Canadiens de naissance, la citoyenneté commence le jour de leur naissance. Par contre, les personnes adoptées n'obtiennent la citoyenneté canadienne qu'une fois que leur demande de citoyenneté canadienne par adoption est approuvée.

Nous croyons que ce cadre est incompatible avec l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés, car il traite les enfants adoptés différemment de ceux qui ont la citoyenneté de naissance. C'est la seule différence entre les deux personnes.

La Section de l'ABC recommande que la citoyenneté par adoption utilise la même approche qu'aux États-Unis et au Royaume-Uni, où la date d'entrée en vigueur de la citoyenneté par adoption est la date de naissance de l'enfant adopté.

Le troisième enjeu est l'adoption d'un langage clair. La lecture du paragraphe 3(1) de la Loi sur la citoyenneté s'apparente aux instructions pour résoudre un cube Rubik 32x32. Il est difficile à comprendre, même pour les professionnels instruits, et encore plus pour les profanes. Le Parlement devrait rendre cette loi plus accessible en adoptant un langage clair et simple.

La détermination de l'admissibilité à la citoyenneté canadienne ne devrait pas être un casse-tête. J'aime bien résoudre des énigmes, mais comprendre son admissibilité devrait être simple et accessible à tous.

Je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de vous faire part de nos préoccupations. Je serai heureux de répondre à vos questions.

La présidente : Merci, maître Hayer. Monsieur Griffith, vous disposez de quatre minutes.

Andrew Griffith, à titre personnel : Merci, madame la présidente. En guise d'introduction, j'ai déjà occupé le poste de directeur général de la citoyenneté et du multiculturalisme à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ou IRCC, et bon nombre des personnes avec qui j'avais affaire il y a 10 ou 15 ans sont ici aujourd'hui. Il est donc assez curieux de revenir discuter de ce sujet.

Depuis lors, j'ai beaucoup écrit sur la citoyenneté, le multiculturalisme et l'immigration et je tenais à discuter de deux aspects du projet de loi C-71.

Le premier est la raison pour laquelle on impose une limite de cinq ans de résidence à ceux qui sont visés par le projet de loi C-71, comme on le fait pour les résidents permanents. En ce qui concerne le deuxième, étant donné le manque de chiffres, j'ai préparé des estimations du nombre de personnes qui seront touchées et des répercussions opérationnelles probables.

First of all, on the rationale for a five-year residency limit, I do not see any justification for not applying the same five-year limit used for permanent residents. All the family cases that were cited in the court case would have met that, and I think most of the cases that have been discussed today also would meet that requirement. This would actually ensure compliance with the court decision, although somebody might challenge it.

In my submission, I prepared some scenarios illustrating the bill's impact with a residency requirement. A personal one is my grandson who was born in Germany. If he decides to have offspring and doesn't do university education in Canada, he won't become a citizen, and that, of course, will be his decision.

Other cases are more complex when you try to meet residency requirements over different periods. To do that, they are very challenging to administer in a consistent way and to track. Given IRCC's existing operational challenges, it's unclear why, in fact, the government opted for such an open-ended requirement.

In terms of the estimated numbers, neither the minister nor IRCC has provided those numbers to date. As a data geek, in a way, I always find it a bit irresponsible when government proposals do not include some numbers and some estimated costs and the like. Hopefully, tomorrow the minister will provide those numbers. I developed some estimates based upon Statistics Canada's analysis of Canadian expatriates and the number of active passports issued to Canadians abroad. I used Canadian passport holders abroad as a proxy for a connection to Canada test. It's not perfect, but it actually demonstrates that they have an impact, and they are retaining their citizenship in a meaningful way.

If you look at the numbers, if you look at the Statistics Canada analysis and if you do the manipulation, you have about 40,000 people affected. With a more conservative approach, looking at Canadian passport holders, you have about 5,000.

I make three recommendations. First, amend Bill C-71 to require the 1,095-day residency requirement to be met within five years comparable to permanent residents. Second, direct IRCC to prepare and share estimates of the affected number of persons, including the operational impacts and associated costs. Third, require IRCC to publish, on Open Data, the number of citizenship proofs issued by country of residence because that will actually allow us to measure the impact of this measure.

Tout d'abord, en ce qui concerne la justification de la limite de cinq ans de résidence, je ne vois pas pourquoi on n'appliquerait pas la même limite de cinq ans que celle utilisée pour les résidents permanents. Cette exigence aurait été remplie dans les dossiers de toutes les familles qui ont été cités dans l'affaire judiciaire et je pense que la plupart des cas dont il a été question aujourd'hui répondraient également à cette exigence. Cela garantirait le respect de la décision du tribunal, même si quelqu'un pourrait la contester.

Dans mon mémoire, j'ai préparé des scénarios illustrant les répercussions de l'exigence de résidence prévue dans le projet de loi. Mon petit-fils, qui est né en Allemagne, est un cas personnel. S'il décide d'avoir des enfants et qu'il ne fait pas d'études universitaires au Canada, il ne deviendra pas citoyen canadien, et ce sera évidemment sa décision.

D'autres cas sont plus complexes si l'on essaie de satisfaire aux exigences de résidence sur différentes périodes. Pour ce faire, il est très difficile de les administrer de façon uniforme et d'assurer un suivi. Compte tenu des défis opérationnels actuels d'IRCC, on ne voit pas très bien pourquoi, en fait, le gouvernement a opté pour une exigence aussi ouverte.

Pour ce qui est des estimations, ni la ministre ni IRCC n'ont fourni ces chiffres jusqu'à maintenant. Étant maniaque des données, d'une certaine façon, je trouve toujours un peu irresponsable que les propositions du gouvernement ne comprennent pas certains chiffres et certaines estimations de coûts. J'espère que le ministre nous fournira ces chiffres demain. J'ai établi des estimations fondées sur l'analyse de Statistique Canada concernant les expatriés canadiens et le nombre de passeports actifs délivrés à des Canadiens à l'étranger. J'ai utilisé les détenteurs de passeports canadiens à l'étranger comme substitut du critère des liens avec le Canada. Ce n'est pas parfait, mais cela montre en fait que le critère a une incidence et que ces Canadiens conservent leur citoyenneté pour une grande part.

Selon ces chiffres, si on prend l'analyse de Statistique Canada et on fait la manipulation, on constate qu'environ 40 000 personnes sont touchées. Si l'on adopte une approche plus prudente, en prenant les détenteurs d'un passeport canadien, on obtient environ 5 000.

Je formule trois recommandations. Premièrement, modifier le projet de loi C-71 pour exiger que l'exigence de 1 095 jours de séjour soit respectée dans un délai de cinq ans comme pour les résidents permanents. Deuxièmement, demander à IRCC de préparer et de communiquer des estimations du nombre de personnes touchées, y compris les répercussions opérationnelles et les coûts connexes. Troisièmement, exiger qu'IRCC publie sur le portail Données ouvertes le nombre de preuves de citoyenneté délivrées par pays de résidence parce que cela nous permettra de mesurer l'impact de cette mesure.

[*Translation*]

Thank you very much for your attention. I welcome your questions.

[*English*]

The Chair: Thank you to our witnesses. For this panel, senators, I will be very generous. Senators will have four minutes for questions, and that includes the answers. Please indicate if your question is directed to a particular witness or all witnesses.

Senator Bernard: Thank you, chair, for your generosity.

The Chair: You are welcome.

Senator Bernard: Thank you both for being here and for your testimony. I'd like to start with you, Mr. Hayer. I'd like to hear more about the differential treatment of adoptees. If you could, please say a bit more about that. Also, if you were going to make an amendment to this bill because of those concerns, what would that be?

Mr. Hayer: The issue is this: When somebody becomes a Canadian citizen by birth, it is by operation of law. Under the law today, if a baby were born, let's say, in Washington — to use an easy example for me — that baby would be a Canadian citizen under section 3(1)(b) of the Citizenship Act, assuming both parents were born in Canada or naturalized in Canada.

If they, at the same time, adopted a sibling, that sibling would not immediately become a Canadian citizen. Instead, what they will have to do is, obviously, go through the adoption process and — assuming that is perfected — then make an application to Immigration, Refugees and Citizenship Canada, or IRCC, for naturalization. This is under section 5.

It is a distinct legal distinction, but it has one fundamental impact: The effective date of citizenship becomes the date that section 5(4) is approved; whereas, for the baby who was born naturally in Canada, the effective date of citizenship is their date of birth.

What I've seen happen in my practice is this: Some people decide to take advantage of this later in life, so I might have those two siblings come to me. They are now 30 years old. They both have one child each. In that case, assuming this bill becomes law and assuming that they have the three years, what would end up happening is, on one side, for the natural-born child, their child would become a Canadian citizen, because the effective date of citizenship goes back to their date of birth. But for the other side with the adopted child, their child would not be a Canadian citizen.

[*Français*]

Merci beaucoup de votre attention. Je suis prêt à répondre à vos questions.

[*Traduction*]

La présidente : Merci à nos témoins. Chers collègues, je serai très généreuse à l'égard de ce groupe. Les sénateurs disposeront de quatre minutes pour poser des questions, ce qui comprend les réponses. Veuillez indiquer si votre question s'adresse à un témoin en particulier ou à tous les témoins.

La sénatrice Bernard : Merci, madame la présidente, de votre générosité.

La présidente : Je vous en prie.

La sénatrice Bernard : Je vous remercie tous les deux de votre présence et de vos témoignages. J'aimerais commencer par vous, maître Hayer. J'aimerais en savoir plus sur le traitement différent réservé aux enfants adoptés. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? De plus, si vous deviez apporter un amendement à ce projet de loi en raison de ces préoccupations, quel serait-il?

Me Hayer : Le problème est le suivant : lorsqu'une personne devient citoyenne canadienne de naissance, c'est de plein droit. En vertu de la loi actuelle, si un bébé est né, disons, à Washington — pour utiliser un exemple facile —, il serait citoyen canadien conformément à l'alinéa 3(1)b de la Loi sur la citoyenneté, dans la mesure où les deux parents sont nés au Canada ou ont été naturalisés au Canada.

S'ils adoptaient en même temps un frère ou une sœur, ce frère ou cette sœur ne deviendrait pas immédiatement citoyen canadien. Ils devront passer, bien évidemment, par le processus d'adoption et — en supposant que tout aille bien — présenter une demande de naturalisation à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ou IRCC. C'est prévu à l'article 5.

Il s'agit d'une distinction juridique, mais elle a un effet fondamental : la date d'entrée en vigueur de la citoyenneté devient la date de l'attribution aux termes du paragraphe 5(4), tandis que pour l'enfant qui a la citoyenneté en vertu de sa naissance au Canada, la date d'entrée en vigueur de la citoyenneté est la date de naissance.

Dans ma pratique, j'ai vu certaines personnes décider de s'en prévaloir plus tard dans la vie, alors il pourrait arriver que ces deux frères et sœurs viennent me consulter. Ils ont maintenant 30 ans. Ils ont chacun un enfant. Dans ce cas, en supposant que le projet de loi soit adopté et que les enfants ont trois ans, d'un côté, pour l'enfant qui a la nationalité de naissance, son enfant deviendrait citoyen canadien parce que la date d'entrée en vigueur de la citoyenneté remonte à sa naissance, mais pour ce qui est de l'enfant adopté, son enfant ne serait pas citoyen canadien.

It also works in another more interesting way under the current law with the first-generation limit. It would be as the law is proposed — let's say hypothetically they don't have that three-year requirement. The first-generation limit and the requirement for 1,095 days would not apply to the adopted child because, technically, they are naturalized and, therefore, are first generation.

This is, actually, very similar to the decision in *Benner v. Canada*, which the Supreme Court of Canada already ruled on. There used to be a process fairly long ago, but what it did was it was trying to rectify historic gender discrimination. If you had the wrong parent qualify for Canadian citizenship, their citizenship was effective to the date that the application for naturalization was approved; whereas, if it was the right parent, then it went under section 3(1), and it was effective at the date of birth.

I have several clients who went through the latter process, and just because it was the wrong parent and wrong marital status, they were not able to pass on their citizenship to their children. This is an ongoing issue which exists.

I think if it ever did come up before the courts, the courts would look at it and say this is discrimination based on adoption versus natural-born.

Senator Bernard: If there were a recommended amendment, what would it be?

Mr. Hayer: I would say take a look at the legislation in both the United Kingdom as well as the United States. Both of them state that the moment the adoption is perfected, the child is a Canadian citizen, and, for our purposes, it would move the adoption into section 3(1)(b), underneath that, and we just simply include adoptees.

I know one of the concerns that exists in the department is that we also have to confirm that the adoption is consistent with the Hague convention principles. We can easily include an amendment which says that it's pending confirmation with the Hague principles and give the minister the authority to say, "No, this was not consistent with the Hague principles" and then reject the adoption on that basis.

Senator Seidman: Thank you very much to both of you for your very clear testimony. It's much appreciated.

Mr. Griffith, if I might ask you for some further clarification. In fact, I might be one of those people whom you encountered 15 years ago on this committee. You never know. I will just put it out there for you. We might recognize each other.

Dans sa version actuelle, le projet de loi a aussi un autre effet plus intéressant, avec la limite de la première génération. Ce serait comme il est proposé dans le projet de loi — supposons que cette exigence de trois ans ne s'applique pas. Tant la limite de la première génération que l'exigence de 1 095 jours ne s'appliqueraient pas à l'enfant adopté parce que, techniquement, il est naturalisé et, par conséquent, il appartient à la première génération.

En fait, cela ressemble beaucoup à l'arrêt *Benner c. Canada*, sur lequel la Cour suprême du Canada s'est déjà prononcée. Un processus établi il y a assez longtemps visait à corriger une discrimination historique fondée sur le genre. Si le mauvais parent était admissible à la citoyenneté canadienne, sa citoyenneté entrait en vigueur à la date où la demande de naturalisation avait été approuvée; par contre, s'il s'agissait du bon parent, elle relevait du paragraphe 3(1) et elle entrait en vigueur à la date de naissance.

Plusieurs de mes clients sont passés par ce dernier processus et simplement parce qu'il s'agissait du mauvais parent et du mauvais état matrimonial, ils n'ont pas pu transmettre leur citoyenneté à leurs enfants. C'est un problème récurrent.

Je pense que si jamais la question était portée devant les tribunaux, ceux-ci diraient qu'il s'agit d'une discrimination fondée sur l'adoption par opposition à la naissance.

La sénatrice Bernard : S'il y avait un amendement à recommander, quel serait-il?

Me Hayer : Je dirais qu'il faut s'inspirer des lois en vigueur au Royaume-Uni et aux États-Unis. Dans les deux cas, on dit que dès l'adoption, l'enfant devient citoyen canadien et, pour nos besoins, l'adoption serait désormais assujettie à l'alinéa 3(1)b) et à ses dispositions et nous inclurions simplement les enfants adoptés.

Je sais que l'une des préoccupations qui existent au ministère, c'est que nous devons également confirmer que l'adoption est conforme aux principes de la Convention de La Haye. On peut facilement inclure un amendement qui dit que c'est en attente de confirmation du respect des principes de La Haye et conférer au ministre le pouvoir de dire : « Non, ce n'était pas conforme aux principes de La Haye » et rejeter ensuite l'adoption pour cette raison.

La sénatrice Seidman : Je vous remercie tous les deux de votre témoignage très clair. C'est très apprécié.

Monsieur Griffith, j'aimerais vous demander d'autres précisions. En fait, je suis peut-être l'une des personnes que vous avez rencontrées il y a 15 ans au sein de ce comité. On ne sait jamais. J'évoque simplement cette possibilité. Nous pourrions nous reconnaître mutuellement.

You wrote an article in *Policy Options* this year, and you titled it "Bill C-71 opens up a possible never-ending chain of citizenship." You made some reference today to the issue about the fact that there is no set time frame within which those 1,095 days have to be spent in Canada, so it's very open-ended. You were very clear that there should be a five-year time frame.

I guess my question is this: Why do you think the government would choose to differentiate and not propose the same residency requirement of five years for new Canadians?

Mr. Griffith: It is a good question, and you will have the opportunity, obviously, to ask the government that tomorrow.

In speaking to Mr. Chapman earlier on, my guess is that he uses his experience of being an airline pilot, and he said that if it is within a five-year period, he might not have been able to accumulate that period of time. I still think for an overall perspective, most people would be able to meet the three years within the five-year period.

I think, again, with legislation and looking at it from the public servant point of view, you want to make sure that you do something that's fairly easy to implement in a way that doesn't become overly complex.

Senator Seidman: In fact, my question to the previous panel was about the process and procedures and the operational impact on IRCC and whether they have the capacity to carry out the demands of this legislation.

You do discuss the potential impact with us now. What would you say about that?

Mr. Griffith: You have to prove residency. People will submit documentation trying to prove that, and, hopefully, in the next number of years, we will have the automatic ability to do that through tracking people coming in. That's one burden — if we get to the stage where we can automatically track entry and exit data, it would make it easier for people. I think that will make a big difference.

The other question, which has been raised elsewhere, is that we don't really know these people, unless they have spent the three-in-five period. There may be some issues related to security vetting. I think there wouldn't be issues in terms of language, considering they spent three out of five years in Canada. They should be okay. You could argue they should do the citizenship test, but that would be optional. I think that's the main one.

Vous avez publié un article dans *Options politiques* cette année dans lequel vous affirmez, comme son titre en fait foi, que le projet de loi C-71 ouvre la porte à une possible chaîne de citoyenneté sans fin. Vous avez évoqué aujourd'hui le fait qu'il n'y a pas de délai fixe à l'intérieur duquel ces 1 095 jours doivent être passés au Canada. C'est donc très vague. Vous avez dit très clairement qu'il devrait y avoir un délai de cinq ans.

Je suppose que ma question est la suivante : pourquoi pensez-vous que le gouvernement choisirait de faire une distinction et de ne pas proposer la même exigence de séjour dans une période de cinq ans pour les nouveaux Canadiens?

M. Griffith : C'est une bonne question, et vous aurez évidemment l'occasion de la poser au gouvernement demain.

Concernant la discussion avec M. Chapman de tout à l'heure, je pense qu'il utilise son expérience de pilote de ligne, et il a dit que s'il s'agit d'une période de cinq ans, cela ne lui donne peut-être pas l'occasion d'accumuler ce nombre de jours. Je continue de penser que, dans une perspective globale, la plupart des gens seraient en mesure de respecter le critère de trois ans au cours de la période de cinq ans.

Je pense, une fois encore, qu'en matière de législation et du point de vue du fonctionnaire, il faut veiller à ce que la mise en œuvre soit assez facile et ne devienne pas trop complexe.

La sénatrice Seidman : En fait, la question que j'ai posée au groupe précédent concernait le processus et les procédures, l'incidence opérationnelle sur l'IRCC et la capacité de ce dernier à répondre aux exigences de ce projet de loi.

Vous discutez maintenant avec nous de l'incidence potentielle. Qu'en pensez-vous?

M. Griffith : Il faut prouver votre résidence. Les gens soumettront des documents pour essayer de la prouver et, espérons-le, dans les prochaines années, nous aurons la capacité automatique de le faire grâce au suivi des personnes qui entrent dans le pays. C'est un fardeau; si nous arrivons au stade où nous pouvons suivre automatiquement les données d'entrée et de sortie, cela facilitera les choses pour les gens. Je pense que cela fera une grande différence.

L'autre question, qui a été soulevée ailleurs, est que nous ne connaissons pas vraiment ces personnes, à moins qu'elles aient respecté la période de trois ans sur cinq. Il peut y avoir des problèmes liés au contrôle de sécurité. Je pense qu'il n'y aurait pas de problèmes en ce qui concerne la langue, étant donné que ces personnes ont passé trois ans sur cinq au Canada. Elles ne devraient avoir aucun problème. On pourrait dire qu'elles devraient passer l'examen de citoyenneté, mais ce serait facultatif. Je crois que c'est le principal aspect.

In terms of IRCC, it is that verification of the residency requirement that is probably the biggest burden, unless you want to add other tests, but I think that's the main one.

Senator Osler: My question is for Mr. Griffith, and it follows along the lines of Senator Seidman.

In that July 2024 article that you wrote in *Policy Options*, you wrote, "It is fraught with potential unintended consequences," which I believe you started to explain to Senator Seidman. Could you please, for the committee, elaborate more specifically, again, on those potential unintended consequences?

Mr. Griffith: This is one of the challenges whenever you do these kinds of things: It is no fault of the policy-makers — they try to think of all the possibilities that happen there — but whenever we have done legislation, we always find that there are things we have missed. It is just inevitable.

In terms of the consequences, I think the one thing that I am interested in is that when I look at the Statistics Canada data, we see that, traditionally, the expatriates have lived in basically the Organisation for Economic Co-operation and Development, or OECD, countries, with a few exceptions. Now it is much more diverse, and, of course, with that diversity, there may be more security concerns, if you look at what is happening with the demonstrations in terms of Gaza, Hamas and Israel.

That's the one aspect that I think might create some further issues. It may not, but you have to see where the ball is going, in a way.

It was a bit of a lazy comment I made in my article. I said that there might be something else out there, and I don't really know it yet, but I think it's something that we have to always think about.

The bill as drafted, with the addition of the five-year residency, would address a lot of those concerns because, at least, we would have a period of time that's a consistent period of time, and if there are any issues that come up, they would probably come up.

Senator Osler: Mr. Hayer, I believe in your opening statement, you said — and let me know if I am wrong — that Bill C-71 should be more accessible to lay people and contain clear and simple language.

Are you recommending amendments, or can you give some examples of the language that you would recommend be clearer and simpler?

En ce qui concerne IRCC, c'est la vérification de l'obligation de résidence qui est probablement le fardeau le plus lourd, à moins que vous souhaitiez ajouter d'autres critères, mais je pense que c'est le plus important.

La sénatrice Osler : Ma question s'adresse à M. Griffith et va dans le même sens que celle de madame la sénatrice Seidman.

Dans l'article de juillet 2024 que vous avez publié dans *Options politiques*, vous avez écrit : « Il est lourd de conséquences imprévues potentielles », ce que vous avez, je crois, commencé à expliquer à la sénatrice Seidman. Pourriez-vous, s'il vous plaît, pour le Comité, expliquer plus précisément, une fois de plus, ces conséquences potentielles imprévues?

M. Griffith : C'est l'un des défis à relever lorsque l'on fait ce genre de choses. Ce n'est pas la faute des décideurs politiques, puisqu'ils essaient de penser à toutes les possibilités qui s'offrent à eux, mais chaque fois que nous adoptons une mesure législative, nous constatons que nous avons oublié des choses. C'est tout simplement inévitable.

Pour ce qui est des conséquences, je pense que ce qui m'intéresse, c'est que selon les données de Statistique Canada, on constate que, traditionnellement, les expatriés ont essentiellement vécu dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'OCDE, à quelques exceptions près. Aujourd'hui, c'est beaucoup plus diversifié et, bien entendu, cette diversité peut entraîner davantage de problèmes de sécurité, si l'on considère les manifestations à Gaza, au Hamas et en Israël.

C'est le seul aspect qui, à mon avis, pourrait créer d'autres problèmes. Ce n'est peut-être pas le cas, mais il faut garder l'œil sur le ballon, d'une certaine manière.

Ce commentaire que j'ai fait dans mon article était un peu paresseux. J'ai dit qu'il y avait peut-être quelque chose d'autre, et je ne sais pas encore ce que c'est, mais à mon avis, c'est une chose à laquelle nous devons toujours penser.

Le projet de loi tel qu'il est rédigé, avec l'ajout du critère de résidence de cinq ans, répondrait à bon nombre de ces préoccupations, car, au moins, nous aurions une période cohérente, et si des questions se posent, elles se poseront probablement.

La sénatrice Osler : Maître Hayer, je crois que dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit, et corrigez-moi si je me trompe, que le projet de loi C-71 devrait être plus accessible aux profanes et contenir un langage clair et simple.

Recommandez-vous des amendements, ou pouvez-vous donner des exemples de formulations que vous souhaiteriez plus claires et plus simples?

Mr. Hayer: Yes, if you take a look at some of the previous submissions both by the Senate as well as by the Canadian Bar Association, or CBA, we have actually talked about the fact that if you look, in particular, at section 3, it makes references to acts which are no longer in effect. It takes at least an hour to two hours just to go through the act to try to figure out if somebody born before February 15, 1977, qualifies for Canadian citizenship.

You have to look at acts which are no longer in force, which are not easy to access as well. It is easy for me. I have them all saved up, but not everyone does.

Whether it is with this bill or a future bill, this body needs to look at section 3 and say that we need clear definitions of who is a Canadian, who qualifies and from which date the body used, as well as the recommendations in 2009 and the recommendations that the CBA made. That's where our biggest concerns are.

The other thing I will mention is that the current Citizenship Act was passed in 1977. It has been in effect longer than any other act. In fact, it is 10 years older than me. That says something. Maybe it is time to look at that entire act altogether.

Senator Osler: Thank you.

Senator Arnot: Mr. Hayer, thank you for the brief that the Canadian Bar Association gave us. Your brief states that the framework treats adopted children differently from those born as Canadian citizens, pursuant to the *Bjorkquist* case, which found that differential treatment by descent based on arbitrary factors is impermissible. That's the fundamental problem. You say that this is a major oversight in this bill, and section 15 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms clearly promotes the same thinking.

The CBA is asking for amendments so that adoptees are granted Canadian citizenship retroactively to the date of birth, and in this way, adopted children will be treated equally as other Canadians who are born by descent. Is that correct?

Mr. Hayer: Correct.

Senator Arnot: You are absolutely right. I agree with that because this discrimination of adoption is really arbitrary. I can tell you that I have had no policy-maker tell me why it is valid. There is no reason they have been able to give, and I asked some time ago.

Me Hayer : Oui, si vous jetez un coup d'œil à certains des mémoires présentés précédemment, tant du Sénat que de l'Association du Barreau canadien, nous avons en fait mentionné que si vous regardez, en particulier, l'article 3, il fait référence à des lois qui ne sont plus en vigueur. Il faut au moins une heure ou deux pour essayer de déterminer si une personne née avant le 15 février 1977 peut prétendre à la citoyenneté canadienne.

Il faut examiner des lois qui ne sont plus en vigueur et qui ne sont pas faciles d'accès. C'est facile pour moi. Je les ai tous enregistrées quelque part, mais ce n'est pas le cas de tout le monde.

Que ce soit dans le cadre de ce projet de loi ou d'un projet de loi futur, cet organe doit examiner l'article 3 et dire que nous avons besoin de définitions claires de ce qu'est un Canadien, de qui se qualifie et de la date utilisée par l'organe, ainsi que des recommandations de 2009 et des recommandations faites par l'ABC. C'est là que se situent nos plus grandes préoccupations.

L'autre point que je voudrais mentionner est que la Loi sur la citoyenneté actuelle a été adoptée en 1977. Elle est en vigueur depuis plus longtemps que n'importe quelle autre loi. En fait, elle a 10 ans de plus que moi. Cela en dit long. Il est peut-être temps de revoir l'ensemble de cette loi.

La sénatrice Osler : Merci.

Le sénateur Arnot : Maître Hayer, je vous remercie pour le mémoire que l'Association du Barreau canadien nous a présenté. Votre mémoire indique que le cadre traite les enfants adoptés différemment de ceux nés en tant que citoyens canadiens, conformément à l'affaire *Bjorkquist*, qui a établi qu'il est inadmissible d'accorder un traitement de faveur aux citoyens par filiation sur la foi de facteurs arbitraires. C'est le problème fondamental. Vous dites qu'il s'agit d'une omission majeure dans ce projet de loi, et l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés favorise clairement le même raisonnement.

L'ABC demande que des amendements soient apportés afin que les personnes adoptées obtiennent la citoyenneté canadienne rétroactivement à la date de leur naissance et que les enfants adoptés soient ainsi traités sur un pied d'égalité avec les autres Canadiens citoyens par filiation. Est-ce exact?

Me Hayer : Oui.

Le sénateur Arnot : Vous avez parfaitement raison. Je suis d'accord avec cela parce que cette discrimination relative à l'adoption est tout à fait arbitraire. Je peux vous dire qu'aucun responsable politique ne m'a expliqué en quoi elle était valable. Ils n'ont pu donner aucune raison, et j'ai posé la question il y a un certain temps.

I commend the CBA for intervening on this matter and for making your case so clearly. I hope the Senate doesn't countenance this kind of clear breach of the Charter, forcing citizens like Mr. Emery or Ms. Lanteigne to litigate to make their case, because litigation would be so costly and so redundant, really.

Thank you for your contribution.

[*Translation*]

Senator Cormier: My question is for you, Mr. Griffith. Many of us have read your article in *Policy Options* with great interest. You say that Bill C-71 is full of possible unintended consequences. You talk about the 1,095-day issue, but you raise concerns that the legislation would open the door to a never-ending chain of citizenship. Can you clarify this concept of the chain of citizenship in the context of people who might, for instance, accumulate those 1,095 days as students or during summers spent in Canada?

Second, is there a real risk of increasing the number of so-called "convenience" Canadians who receive citizenship benefits without maintaining a substantial connection to Canada?

Mr. Griffith: That's a good question.

[*English*]

To start with the first one in terms of the citizenship — this was prompted by looking at some of the media outside of Canada, in particular Indian media, and that was their assessment. They said, "Given that, we can almost strategize on how we can do that." Now, how many would do that? We don't know. I think it is a possibility.

I'm not sure how realistic this is because it requires a lot of focus and strategy for an individual family to do that, but I think the possibility is there.

Sorry, I forgot your second question.

[*Translation*]

Senator Cormier: Is there a real risk of increasing the number of so-called "convenience" Canadians?

[*English*]

Mr. Griffith: I think we have to be honest. People are more mobile, and people pursue opportunities. There is already a tendency toward citizenship of convenience in the sense that it's a useful passport to travel, and people pursue their opportunities, and we can't blame them. It's natural.

Je félicite l'ABC d'être intervenue dans cette affaire et d'avoir exposé si clairement vos arguments. J'espère que le Sénat n'approuvera pas ce genre de violation manifeste de la Charte, obligeant des citoyens comme M. Emery ou Mme Lanteigne à plaider leur cause, et ce genre de procès serait vraiment coûteux et redondant, en fait.

Merci de votre contribution.

[*Français*]

Le sénateur Cormier : Ma question s'adresse à vous, monsieur Griffith. Décidément, nous sommes plusieurs à avoir lu votre article dans *Options politiques* avec beaucoup d'intérêt. Vous dites que le projet de loi C-71 est rempli de conséquences involontaires possibles. Vous parlez de la question des 1 095 jours, mais vous soulevez des inquiétudes au sujet du fait que la mesure législative ouvrirait la porte à la citoyenneté à la chaîne, et ce, sans fin possible. Pouvez-vous préciser ce concept de citoyenneté à la chaîne dans le contexte de personnes qui pourraient, par exemple, accumuler ces 1 095 jours comme étudiants ou lors d'été passés au Canada?

Deuxième question : y a-t-il un risque réel de multiplier les Canadiens dits « de convenance » qui bénéficient des avantages liés à la citoyenneté sans maintenir un lien significatif avec le Canada?

M. Griffith : C'est une bonne question.

[*Traduction*]

Pour commencer par la première question, qui concerne la citoyenneté, j'ai consulté certains médias étrangers, en particulier indiens, et c'est l'évaluation qu'ils en ont faite. Ils ont dit : « Compte tenu de cela, nous pouvons presque élaborer une stratégie sur la manière de procéder ». Combien de personnes le feraient? Aucune idée. Je pense que c'est possible.

Je ne sais pas si c'est réaliste, car cela demande beaucoup de concentration et de stratégie de la part d'une famille individuelle, mais je pense que la possibilité est là.

Désolé, j'ai oublié votre deuxième question.

[*Français*]

Le sénateur Cormier : Y a-t-il un risque réel de multiplier les Canadiens dits « de convenance »?

[*Traduction*]

M. Griffith : Je pense que nous devons être honnêtes. Les gens sont plus mobiles et recherchent des occasions. La tendance est déjà à la citoyenneté de convenance, en ce sens que le passeport canadien est utile pour voyager, et les gens profitent des occasions qui passent, et nous ne pouvons pas les blâmer. C'est naturel.

It will make it more possible, but I don't think that this approach — again, if we have the five-year limit — will make much of a difference. Unfortunately, the old days of citizenship having so much more meaning and so much more commitment are passing us by.

Senator Cormier: I don't know how to ask this question because it is a bit sensitive.

[*Translation*]

What relationship will Canada have with those Canadians who live outside of Canada and acquire Canadian citizenship? Is that a false question? We know the Canadians who are in Canada because they are part of it, but what is Canada's responsibility to second-generation Canadians who receive Canadian citizenship, but who actually live most of the time outside the country?

Mr. Griffith: That's another great question.

[*English*]

That is a real challenge because, in many cases, we have this large number of Canadian expatriates. Probably, for the most part, they are just living their lives. Some have a greater connection. Some have a greater commitment to Canada. Some are more active in terms of the various international associations in Canada. Certainly, when I was serving abroad, there is that range between those who are very committed and very helpful to Canadian interests and others who are just living their lives.

The other indicator that I look at is Canadians can now vote abroad. Canadians who live abroad can vote in Canadian elections. There is no limit, as there was previously. The government removed that limit, and it was affirmed by the Supreme Court, I believe. But the number of people who actually voted was less than 30,000, and not many more people registered.

I'm not blaming them. In one sense, I think it is better they don't vote, because they are not affected by Canadian health care, Canadian taxes and things such as that.

It is a hard question: In terms of today's world where people are mobile, where we have social media and where people form communities that are outside, necessarily, of citizenship, how do you actually maintain a connection? How do you maintain relevance? I don't have any answers there, but it is an interesting longer-term question, because that seems to be the direction we are going in.

Cela rendra les choses plus possibles, mais je ne pense pas que cette approche — encore une fois, si nous avons la limite de cinq ans — fera une grande différence. Malheureusement, l'époque où la citoyenneté avait beaucoup plus de sens et représentait un plus grand engagement est en train de disparaître.

Le sénateur Cormier : Je ne sais pas comment poser cette question, car elle est un peu délicate.

[*Français*]

Quelle relation le Canada entretiendra-t-il avec ces Canadiens qui vivent à l'extérieur du Canada et qui acquièrent la citoyenneté canadienne? Est-ce une fausse question? Les Canadiens qui sont au Canada, on les connaît parce qu'ils en font partie, mais quelle est la responsabilité du Canada envers les Canadiens de deuxième génération qui reçoivent la citoyenneté canadienne, mais qui, en fait, habitent la majorité du temps à l'extérieur du pays?

M. Griffith : C'est une autre bonne question.

[*Traduction*]

C'est tout un défi, car dans de nombreux cas, nous avons un grand nombre d'expatriés canadiens. La plupart d'entre eux ne font probablement que vivre leur vie. Certains ont un lien plus étroit. Certains sont plus engagés envers le Canada. Certains sont plus actifs au sein des diverses associations internationales au Canada. Lorsque j'étais en poste à l'étranger, j'ai pu constater qu'il existait une différence entre les personnes très engagées et très utiles aux intérêts du Canada et les autres, qui ne font que vivre leur vie.

L'autre indicateur que je prends en compte est le fait que les Canadiens peuvent désormais voter à l'étranger. Les Canadiens qui vivent à l'étranger peuvent voter aux élections canadiennes. Il n'y a pas de limite, comme c'était le cas auparavant. Le gouvernement a retiré cette limite, ce qui a été confirmé par la Cour suprême, je crois. Mais le nombre de personnes qui ont effectivement voté était inférieur à 30 000, et il n'y a pas eu beaucoup plus de personnes inscrites.

Je ne les blâme pas. Dans un sens, je pense qu'il est préférable qu'ils ne votent pas, car ils ne sont pas concernés par les soins de santé canadiens, les impôts canadiens et d'autres choses de ce genre.

C'est une question difficile. Dans le monde d'aujourd'hui, où les gens sont mobiles, où nous disposons de médias sociaux et où les gens forment des communautés qui n'ont pas nécessairement de rapport avec la citoyenneté, comment maintenir un lien? Comment rester pertinent? Je n'ai pas de réponse à ce sujet, mais c'est une question intéressante à long terme, car il semble que ce soit la direction que nous prenions.

Senator Petitclerc: I have one small question for you, Mr. Hayer. It is following up on Senator Arnot, just to help me.

You and other witnesses have clarified the difference in the treatment of children, if they are adopted or not; I understand that. I understand there is a difference in treatment, so then there is a difference in how they become Canadian. That's where I need more clarity.

What are the consequences for them and possibly for their children?

Mr. Hayer: The consequences mostly come up for their children. In most cases, yes, parents adopt a child, they bring them to Canada, they are Canadian, and it would be retroactive to whatever date the application is approved.

Senator Petitclerc: I want to go step by step to really get it. So then the two siblings would have a different date on their Canadian citizenship. That's one thing.

Mr. Hayer: How about I give you a scenario to make a bit more sense? Let's say my spouse and I go to the United States, and we adopt a child, but while we are there, we also simultaneously get lucky and get pregnant. In that same period, let's say the date that the adoption is approved in the U.S. is the same date we have our second child who is born naturally. Let's say we decide to come back to Canada 20 years later, and in that time, both of those children have somehow managed to have children of their own. If they came up with us, what we would do is make an application for Canadian citizenship for the adopted child, and we would make an application for proof of Canadian citizenship, as we call it, for the natural-born child. The natural-born child would be issued a certificate saying that on their date of birth, they were a Canadian citizen. For the adopted child, it would say their Canadian citizenship was approved as the date they were issued the certificate.

When you start doing lineage assessments, the natural-born child's children will also be Canadians under this law, assuming they had met the three-year residency obligation. But if you go further down, with the adopted child, no, that's not the case. With the adopted child, they are not able to pass on their citizenship at all. What happens in their case is that their children are denied access to Canadian citizenship. That's where I think the challenge will come from section 15 of the Charter.

Senator Petitclerc: If I understand this well, in the same family, having the same journey, both children come to Canada, but for the cousins, one would be Canadian and the other wouldn't?

La sénatrice Petitclerc : J'ai une petite question à vous poser, maître Hayer. Elle fait suite à celle du sénateur Arnot, simplement pour m'aider.

Vous et d'autres témoins avez clarifié la différence dans le traitement des enfants, qu'ils soient adoptés ou non; je comprends cela. Je comprends qu'il y a une différence dans le traitement, et donc une différence dans la façon dont ils deviennent Canadiens. C'est là que j'ai besoin de précisions.

Quelles sont les conséquences pour eux et éventuellement pour leurs enfants?

Me Hayer : Les conséquences se font surtout sentir pour leurs enfants. Dans la plupart des cas, oui, les parents adoptent un enfant, ils l'amènent au Canada, il est canadien, et ce sera rétroactif à la date d'approbation de la demande.

La sénatrice Petitclerc : Je veux y aller pas à pas pour bien comprendre. Un frère et une sœur auraient donc une date différente d'obtention de leur citoyenneté canadienne. C'est une chose.

Me Hayer : Et si je vous donnais un scénario pour clarifier le tout? Supposons que mon épouse et moi-même nous rendions aux États-Unis et adoptions un enfant, mais que, pendant notre séjour, nous ayons de la chance et que mon épouse tombe enceinte. Au cours de cette même période, disons que la date à laquelle l'adoption est approuvée aux États-Unis correspond à la date à laquelle nous avons eu notre deuxième enfant, né naturellement. Supposons que nous décidions de revenir au Canada 20 ans plus tard et que, dans l'intervalle, ces deux enfants ont, d'une manière ou d'une autre, eu des enfants à leur tour. S'ils nous accompagnaient, nous déposerions une demande de citoyenneté canadienne pour l'enfant adopté et une demande de preuve de citoyenneté canadienne, comme nous l'appelons, pour l'enfant naturel. L'enfant naturel se verrait délivrer un certificat attestant qu'il était citoyen canadien à la date de sa naissance. Dans le cas d'un enfant adopté, la date d'approbation de la citoyenneté canadienne correspond à la date de délivrance du certificat.

Quand vous commencerez à évaluer la lignée, les enfants de l'enfant naturel seront également Canadiens en vertu de cette loi, à condition qu'ils aient respecté l'obligation de résidence de trois ans. Mais si l'on descend plus bas, avec l'enfant adopté, non, ce n'est pas le cas. Dans le cas d'un enfant adopté, il ne peut pas du tout transmettre sa citoyenneté. Dans son cas, ses enfants se voient refuser l'accès à la citoyenneté canadienne. C'est là que je pense que le défi viendra de l'article 15 de la Charte.

La sénatrice Petitclerc : Si je comprends bien, dans une même famille, ayant fait le même parcours, les deux enfants viennent au Canada, mais pour les cousins, l'un serait canadien et l'autre non?

Mr. Hayer: Of the siblings, one is adopted, one is natural-born and their children.

Senator Petitclerc: Yes. Thank you. This is helpful.

Senator Harder: Thank you to our witnesses. I just have a comment, Mr. Griffith, on your Canadians living abroad. The Foreign Affairs Committee is contemplating a study of Canadians living abroad because they would actually be the sixth province. You can make the argument that in the world of tomorrow, we are not harnessing — if I can put it that way — that Canadian resource. I appreciate your sense that the notion of the attachment to Canada is meaningful.

This bill is designed to respond to the Supreme Court. Are you both satisfied that in the very narrow sense — I am not saying there should not be amendments — the Supreme Court judgment is being dealt with effectively?

Mr. Hayer: In my opinion, yes. But to put a caveat on it, one of the things we discover as we practise law is we often find new issues. In fact, that was something we said last —

Senator Harder: That's the unintended consequences of the policy guys.

Mr. Hayer: Last time, most people looked at the attempt to give Canadian citizenship by descent to everybody who was a "Lost Canadian," and suddenly we discovered there was this issue with the wrong parent in section 5(2) versus section 3(1)(g), and that only came up last year when we did a submission on it from the CBA. This is an ongoing issue. Something may come up, but at the moment, most likely this is probably the first time we fully remove gender and marital status from the act.

Senator Harder: I agree. Do you agree?

Mr. Griffith: I would agree with that. The other point is that I think it has gone beyond what the court required, because they didn't have to make it unlimited without any consequences. I think that's —

Senator Harder: That's your suggested amendment —

Mr. Griffith: The amendment would actually bring it —

Senator Harder: That's a policy choice, absolutely, yes.

Mr. Griffith: Yes.

Me Hayer : Pour les frères et sœurs, l'un est adopté, l'autre est naturel, tout comme ses enfants.

La sénatrice Petitclerc : Oui. Merci. Je comprends mieux.

Le sénateur Harder : Je remercie nos témoins. Je voudrais juste faire un commentaire, monsieur Griffith, sur les Canadiens vivant à l'étranger. Le Comité des affaires étrangères envisage une étude sur les Canadiens vivant à l'étranger, car ils seraient en fait la sixième province. On peut dire que dans le monde de demain, nous n'exploitons pas — si je puis m'exprimer ainsi — cette ressource canadienne. Je comprends que vous ayez l'impression que la notion d'attachement au Canada est importante.

Ce projet de loi vise à répondre à la Cour suprême. Êtes-vous tous les deux convaincus que, dans un sens très étroit — je ne dis pas qu'il ne devrait pas y avoir d'amendements —, l'arrêt de la Cour suprême est traité de manière efficace?

Me Hayer : À mon avis, oui. Mais pour mettre un bémol, en pratiquant le droit, on réalise qu'on tombe souvent sur de nouveaux problèmes. En fait, c'est ce que nous avons dit la dernière fois...

Le sénateur Harder : Que ce sont les conséquences imprévues des responsables politiques.

Me Hayer : La dernière fois, la plupart des gens se sont penchés sur la tentative d'accorder la citoyenneté canadienne par filiation à tous les « Canadiens perdus », et nous avons soudain découvert qu'il y avait un problème avec le mauvais parent au paragraphe 5(2) par rapport à l'alinéa 3(1)g), et cela n'est ressorti que l'année dernière lorsque nous avons reçu un mémoire de l'ABC à ce sujet. C'est un problème récurrent. Il se peut qu'un problème surgisse, mais pour le moment, c'est probablement la première fois que nous supprimons complètement le sexe et l'état matrimonial de la loi.

Le sénateur Harder : Je suis d'accord. Êtes-vous d'accord?

M. Griffith : Oui. L'autre point, c'est que je pense que cela va au-delà des exigences du tribunal, parce qu'il n'était pas nécessaire de rendre la disposition illimitée sans aucune conséquence. Je pense que...

Le sénateur Harder : C'est l'amendement que vous proposez...

M. Griffith : L'amendement l'amènerait en fait...

Le sénateur Harder : C'est un choix politique, absolument, oui.

M. Griffith : Oui.

Senator Harder: The other point I want to confirm — and it was implied in your testimony — is that you both agree that there ought to be a substantial connection test. We had panellists before you, one of whom did not agree with that. Is that the position that you would hold?

Mr. Hayer: Yes. That's our position. Again, our initial submissions were last year on Bill S-245. We said there should be a substantial connection test. We used the American example. What they do is five years and cumulative, but at least two of those years had to be after the baby's fourteenth birthday. It is pretty much in line with what we recommended.

Senator Harder: Mr. Griffith, I want to use your background as a policy guy to answer another question, if I could. We have had the discussion about adopted versus natural-born siblings and the different treatment. From your experience as the policy guy in the department, how do you mesh the desire to have equal treatment with the obligations of the Hague convention? I know Mr. Hayer had a suggestion. I would like to hear what you would say.

Mr. Griffith: I think on those questions, Mr. Hayer is better qualified to answer that. I never got into that amount of detail. The general thing we tried to make sure of —

Senator Harder: Presumably tomorrow as well —

Mr. Griffith: We tried to make sure adopted children are treated the same as natural-born —

Senator Harder: I want to make sure that we are well aware of the implementation of equality not causing other issues, like with the Hague convention.

Mr. Hayer: First of all, the U.K. and the U.S. have both signed on to the Hague convention, and they do go retroactively to the date of birth. They say the adoption has to be consistent with their law for it to work. That's a better solution than what we've done currently, which is to say it is effective the date that we approve the application. There is nothing wrong with saying an adoption is not consistent with our laws and we won't accept it. That would meet the requirements of the Hague convention. That is what the U.S. and the U.K. have done.

Senator Harder: Did they do that retroactively?

Le sénateur Harder : L'autre point que je souhaite confirmer, et cela a été sous-entendu dans votre témoignage, est que vous êtes tous deux d'accord pour dire qu'il devrait y avoir un critère de lien substantiel. Nous avons entendu des témoins avant vous, dont l'un n'était pas d'accord. Est-ce la position que vous adopteriez?

Me Hayer : Oui. C'est notre position. Là encore, nous avons présenté nos premières observations l'année dernière sur le projet de loi S-245. Nous avons dit qu'il devrait y avoir un critère de lien substantiel. Nous avons utilisé l'exemple américain. Le délai est de cinq ans cumulés, mais au moins deux de ces années doivent être après le quatorzième anniversaire de l'enfant. Cela correspond à peu près à ce que nous avions recommandé.

Le sénateur Harder : Monsieur Griffith, je voudrais profiter de votre expérience en politique pour vous poser une autre question, si possible. Nous avons discuté de la différence de traitement entre les frères et sœurs adoptés et les frères et sœurs qui sont des enfants naturels. D'après votre expérience en tant que spécialiste des politiques au ministère, comment conciliez-vous le désir d'égalité de traitement avec les obligations de la Convention de La Haye? Je sais que maître Hayer a fait une suggestion. J'aimerais entendre ce que vous en pensez.

M. Griffith : Je pense que maître Hayer est mieux qualifié pour répondre à ces questions. Je ne suis jamais entré dans autant de détails. La chose générale dont nous avons essayé de nous assurer...

Le sénateur Harder : Vraisemblablement demain aussi...

M. Griffith : Nous avons essayé de faire en sorte que les enfants adoptés soient traités de la même manière que les enfants naturels...

Le sénateur Harder : Je veux m'assurer que nous sommes bien conscients que la mise en œuvre de l'égalité n'entraîne pas d'autres problèmes, comme dans le cas de la Convention de La Haye.

Me Hayer : Tout d'abord, le Royaume-Uni et les États-Unis ont tous deux signé la Convention de La Haye, et ils appliquent la citoyenneté rétroactivement à la date de naissance. Ils affirment que l'adoption doit être conforme à leur loi pour qu'elle fonctionne. C'est une meilleure solution que ce que nous avons fait jusqu'à présent, à savoir que la citoyenneté entre en vigueur à la date à laquelle nous approuvons la demande. Il n'y a rien de mal à dire qu'une adoption n'est pas conforme à nos lois et que nous ne l'accepterons pas. Cela répondrait aux exigences de la Convention de La Haye. C'est ce que font les États-Unis et le Royaume-Uni.

Le sénateur Harder : Le font-ils rétroactivement?

Mr. Hayer: Yes, it goes retroactively to the date of birth.

Senator Senior: Thank you both for being here. Mr. Griffith, I wasn't sure if I heard you correctly in response to Senator Seidman. I think you made a comment about security concerns, and I think it was in reference to — we are now working with countries that are outside of the OECD countries. Could you elaborate a bit more about that, please?

Mr. Griffith: In one sense, it is easier to deal with the OECD countries in terms of the language, the information and the nature of the societies that they come from. It is not perfect. We have lots of problems with individuals in all countries. But as our mix becomes more diverse, issues like foreign interference become more apparent and how foreign governments may want to look at using those immigrants or second-generation citizens of Canada in terms of their own interests.

That was my thinking. It was very preliminary, saying that there are some issues out there that we are seeing with foreign interference and other issues in terms of how it is playing out in the streets with various demonstrations and things like that. Those are the factors that led me to make that sort of general comment. How will it play out? I don't know. It is something we have to consider. It doesn't mean that we don't do it — we want to treat people equally and fairly — but when I talk to some of my friends in the security space, they worry about these things.

Senator Senior: Is there anything that you would recommend to address or alleviate some of those concerns within the bill?

Mr. Griffith: Maybe it is not much of an issue, because if you have to come to Canada to spend three to five years, you are probably coming as an international student or on a work permit or something else, so you will go through some security vetting anyway. That may be adequate. All I was saying was that maybe there is something more that needs to be considered. I don't have a definitive answer there, but I think it is a question that needs to be asked and answered to some extent.

Senator Senior: Mr. Hayer, do you have anything to add?

Mr. Hayer: The United States, more or less, uses a similar test. There hasn't been a lot of stories, as normal evidence from our practice tells us.

Me Hayer : Oui, la citoyenneté est rétroactive à la date de naissance.

La sénatrice Senior : Merci à vous deux d'être ici. Monsieur Griffith, je ne suis pas certaine d'avoir bien entendu votre réponse à la sénatrice Seidman. Je crois que vous avez mentionné des préoccupations en matière de sécurité, et je pense que c'était en référence au fait que nous travaillons maintenant avec des pays qui ne font pas partie de l'OCDE. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet, s'il vous plaît?

M. Griffith : Dans un sens, il est plus facile de traiter avec les gens des pays de l'OCDE sur le plan de la langue, de l'information et de la nature des sociétés d'où ils viennent. Ce n'est pas parfait. Nous avons beaucoup de problèmes avec les gens de tous les pays. Mais à mesure que notre composition se diversifie, des enjeux comme l'ingérence étrangère deviennent plus évidents, tout comme la manière dont les gouvernements étrangers peuvent envisager d'utiliser ces immigrants ou ces citoyens de deuxième génération du Canada pour servir leurs propres intérêts.

C'est ce que je voulais dire. Mon commentaire était très préliminaire, indiquant qu'il y avait des problèmes d'ingérence étrangère et d'autres problèmes liés à la façon dont les choses se passent dans les rues, avec diverses manifestations et autres choses de ce genre. Ce sont les facteurs qui m'ont amené à faire ce genre de commentaire général. Comment les choses se dérouleront-elles? Je l'ignore. C'est une chose que nous devons prendre en considération. Cela ne veut pas dire que nous ne le faisons pas; nous voulons traiter les gens de manière égale et équitable. Mais lorsque je parle à certains de mes amis dans le domaine de la sécurité, ils s'inquiètent de ces aspects.

La sénatrice Senior : Y a-t-il quelque chose que vous recommanderiez pour répondre ou atténuer certaines de ces préoccupations dans le projet de loi?

M. Griffith : Ce n'est peut-être pas vraiment un problème, car si vous devez venir au Canada pour y passer trois à cinq ans, vous venez probablement en tant qu'étudiant étranger ou avec un permis de travail ou autre, et vous passerez donc de toute façon par un certain contrôle de sécurité. Cela peut suffire. Tout ce que je disais, c'est qu'il y a peut-être quelque chose d'autre à prendre en considération. Je n'ai pas de réponse définitive, mais je pense que c'est une question qui doit être posée et à laquelle il faut répondre dans une certaine mesure.

La sénatrice Senior : Maître Hayer, avez-vous quelque chose à ajouter?

Me Hayer : Les États-Unis utilisent plus ou moins un critère similaire. Il n'y a pas eu beaucoup d'histoires, comme le montrent les données normales de notre pratique.

I imagine if we looked at the actual numbers, the majority of Canadians — if they are going anywhere — are going to the United States. We have noticed the majority of the applicants have been going to the United States. In my practice in the last 10 years, I have had a handful outside of the United States. All have been in Europe, except one. For me, I'm not sure if this is a legitimate concern. The section doesn't really say anything, but that has been our experience practising in this area.

[*Translation*]

Senator Youance: My question is for Mr. Hayer, but Mr. Griffith can answer as well.

Earlier, you referred to following U.S. regulations. If I'm not mistaken, when Americans have their children abroad, they have an obligation to declare that child within a specific time frame. At that point, the transfer of citizenship is automatic. Otherwise, when they don't do it at the right time, the process can be very difficult.

Is there a similar regulation in Canada on mandatory reporting? How would a similar regulation have changed the situation? This declaration becomes a kind of willingness to accept U.S. citizenship and transfer it to the children.

Would adding such regulations help to implement Bill C-17?

[*English*]

Mr. Hayer: I don't want to go too in depth with the U.S. law, but that was once true. Currently, it is the same as what we do, which is you make an application for proof of U.S. citizenship. You are issued a U.S. citizenship certificate.

We used to also do that process where we said that within a two-year period — it's from the 1947 act and the 1952 act; I also believe for British subjects, it began with the 1914 act — within the first two years of the child's birth, you have to make an application to the government for what's called registration for birth abroad. There was a little line there until such extended period as the minister allowed it. That came to an end in August 2004.

That was one of the reasons why we had the "Lost Canadian" problem to begin with. I don't know about you, but if you have a baby, the first thing you think about isn't citizenship law. It's the following: Where are the diapers? The baby won't stop crying. How do I make the baby stop crying? And how do I feed them? You are not thinking about citizenship law.

J'imagine que si nous examinons les chiffres réels, la majorité des Canadiens, s'ils vont quelque part, vont aux États-Unis. Nous avons remarqué que la majorité des demandeurs se rendaient aux États-Unis. Au cours des 10 dernières années, j'ai eu quelques cas en dehors des États-Unis. Tous sont allés en Europe, sauf un. Pour ma part, je ne suis pas certain que cette préoccupation soit légitime. L'article ne dit pas grand-chose, mais c'est l'expérience que nous avons acquise en pratiquant dans ce domaine.

[*Français*]

La sénatrice Youance : Ma question s'adresse à Me Hayer, mais M. Griffith peut aussi y répondre.

Plus tôt, vous avez fait référence au fait de suivre les règlements des États-Unis. Si je ne me trompe pas, lorsque les Américains ont leurs enfants à l'étranger, ils ont l'obligation de faire la déclaration de cet enfant dans un délai bien précis. À ce moment-là, le transfert de citoyenneté se fait automatiquement. Dans le cas contraire, lorsqu'ils ne le font pas au bon moment, le processus peut être très difficile.

Existe-t-il un règlement semblable au Canada sur l'obligation de déclaration? Dans quelle mesure un règlement semblable aurait-il changé la situation? Cette déclaration devient en quelque sorte la volonté d'accepter la citoyenneté américaine et de la transférer aux enfants.

Est-ce que l'ajout d'un tel règlement aiderait à l'application du projet de loi C-71?

[*Traduction*]

Me Hayer : Je ne veux pas trop entrer dans les détails de la loi américaine, mais cela a déjà été vrai. Actuellement, c'est la même chose que ce que nous faisons, c'est-à-dire demander une preuve de citoyenneté américaine. Un certificat de citoyenneté américaine vous est délivré.

Selon le processus que nous avions en place, dans un délai de deux ans — cela découle de la loi de 1947 et de la loi de 1952; je crois également que pour les sujets britanniques, cela a commencé avec la loi de 1914 — dans les deux premières années suivant la naissance de l'enfant, vous devez faire une demande auprès du gouvernement pour ce que l'on appelle l'enregistrement de la naissance à l'étranger. Il y avait une petite ligne jusqu'à ce que le ministre l'autorise. Cela a pris fin en août 2004.

C'est l'une des raisons pour lesquelles le problème des « Canadiens perdus » s'est posé dès le départ. Je ne sais pas ce qu'il en est pour vous, mais si vous avez un bébé, la première chose à laquelle vous pensez n'est pas la loi sur la nationalité. C'est plutôt : où sont les couches? Le bébé n'arrête pas de pleurer. Comment faire pour que le bébé arrête de pleurer? Et

The other one I will mention is this house passed a bill last year, which was Bill S-245, to deal with another group, where we said that by the twenty-eighth birthday, they had to make a citizenship for retention. For many of those people, again, it's the same thing. No one thought about this. They were living here. On their twenty-eighth birthday, they found out they were not Canadian anymore.

There are millions who are here and have not been rectified by legislation. The section's position on this would be to caution doing anything like that because it would likely end up leading to a situation where 20 years down the road, a person has lived their whole life in Canada, but they discover "I am not Canadian." That does have a detrimental impact.

[Translation]

Senator Mégie: My first question is for Mr. Griffith.

You mentioned the associated costs in your opening remarks. Are there any costs associated with the citizenship application process? Are they affordable?

Mr. Griffith: That's a good question.

[English]

The issue is that unless we have good estimates from IRCC on the numbers, it is hard to know the cost. IRCC is actually quite good at costing their operational impact, because I sometimes read some of their operational bulletins and their *Canada Gazette* notices. They have that capacity. I don't know if they have done that yet. I would assume there are people in the bureaucracy who are working on it. That is the issue we need.

I know there will be costs and implications. I provided numbers to illustrate an order of magnitude. That is really for IRCC to answer that question.

[Translation]

Senator Mégie: I was simply talking about the cost per person. For one person applying, how much could it cost? I'll ask IRCC, thank you.

My other question is for Mr. Hayer. You were talking about children born naturally, and I would like to come back to the example that Senator Petitclerc gave, but not quite.

Take the example of a child born naturally in January 2023 and another adopted in January 2023, but who was born before January 2023. That child's citizenship date will be the date of

comment le nourrir? Vous ne pensez pas à la loi sur la citoyenneté.

L'autre chose que j'aimerais mentionner, c'est que le Sénat a adopté l'an dernier un projet de loi, le projet de loi S-245, qui vise un autre groupe, soit les personnes qui devaient demander à conserver la citoyenneté canadienne avant leur 28^e anniversaire. Pour beaucoup de ces personnes, c'est la même chose. Personne n'y a pensé. Ils vivaient ici. Le jour de leur 28^e anniversaire, ils ont appris qu'ils n'étaient plus Canadiens.

Il y a des millions de personnes qui sont ici et dont la situation n'a pas été corrigée par le projet de loi. La position de l'article à cet égard serait de faire une mise en garde parce que cela mènerait probablement à une situation où, 20 ans plus tard, une personne ayant vécu toute sa vie au Canada découvrirait qu'elle n'est pas Canadienne. Cela a un effet préjudiciable.

[Français]

La sénatrice Mégie : Ma première question s'adresse à M. Griffith.

Dans vos remarques préliminaires, vous avez fait mention des coûts associés. Y a-t-il des coûts associés au processus de demande de citoyenneté? Sont-ils abordables?

M. Griffith : C'est une bonne question.

[Traduction]

Le problème, c'est qu'il est difficile de connaître le coût à moins d'avoir de bonnes estimations d'IRCC sur les chiffres. IRCC réussit très bien à établir les coûts de ses répercussions opérationnelles, parce que je lis parfois certains de ses bulletins opérationnels et ses avis dans la *Gazette du Canada*. Ils ont cette capacité au ministère. Je ne sais pas s'ils l'ont déjà fait. Je suppose qu'il y a des fonctionnaires qui travaillent là-dessus. C'est ce dont nous avons besoin.

Je sais qu'il y aura des coûts et des répercussions. J'ai donné des chiffres pour illustrer un ordre de grandeur. C'est à IRCC de répondre à cette question.

[Français]

La sénatrice Mégie : Je parlais simplement du coût par personne. Pour une personne qui fait une demande, combien cela peut-il coûter? Je poserai la question à IRCC, merci.

Mon autre question s'adresse à maître Hayer. Vous parliez des enfants nés naturellement et j'aimerais revenir sur l'exemple qu'a donné la sénatrice Petitclerc, mais pas tout à fait.

Je prends l'exemple d'un enfant né naturellement en janvier 2023 et un autre adopté en janvier 2023, mais qui est né avant janvier 2023. Sa date de citoyenneté sera ramenée à la

adoption, not the date of birth. What is the consequence for that child in his or her daily life?

Whether it's the child's birth date or adoption date, once the child is a citizen, he or she is a citizen. Is there a possibility of different treatment in that child's life?

Thank you very much.

[*English*]

Mr. Hayer: I would caution using the date of adoption as the proper date. I have had a number of clients who lived with a Canadian parent in the U.S. their whole life, but that parent never formally adopted them. There are various reasons. It could be a stepchild or a child who was a foster child. For the most part, there is that parent-child relationship; it's never legally been established.

With most U.S. states, you can do an adult adoption. We could go through that process. It complies with the Hague convention. They would never be able to claim that citizenship because, again, for their own children who were born before that, they would also be excluded again. You end up creating the inequality in the lineage because they had children of their own. They did the adult adoption later in life. Those children are excluded.

That is why I say that for both options, they should go back to the date of birth. That is the approach we've used. That is consistent with international standards: The date of birth is what has been used, regardless of adoption or born naturally.

The Chair: Thank you.

Senators, effectively this brings us to the end of this panel.

I would like to thank the witnesses for their testimony today.

Colleagues, we will continue our study on the subject matter of Bill C-71 at our meeting tomorrow. We will plan to go in camera for the last 15 minutes of our meeting tomorrow to discuss drafting instructions. I ask that you come prepared with specific suggestions, observations and/or content you would like to see in this report.

(The committee adjourned.)

date de son adoption, pas à sa date de naissance. Quelle est la conséquence pour cet enfant, dans sa vie de tous les jours?

Que ce soit sa date de naissance ou sa date d'adoption, une fois qu'il est citoyen, il est citoyen. Est-ce qu'il y a une possibilité d'un traitement différent dans la vie de cet enfant?

Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Me Hayer : Je recommande de ne pas utiliser la date d'adoption comme date officielle. J'ai eu un certain nombre de clients qui ont vécu toute leur vie avec un parent canadien aux États-Unis, mais ce parent ne les a jamais officiellement adoptés. Il y a plusieurs raisons à cela. Il peut s'agir d'un enfant issu d'un mariage antérieur de son conjoint ou d'un enfant placé en famille d'accueil. Pour l'essentiel, cette relation parent-enfant existe, mais elle n'a jamais été légalement établie.

Dans la plupart des États américains, on peut adopter un adulte. Nous pourrions suivre ce processus. Il est conforme à la Convention de La Haye. Ils ne pourraient jamais prétendre à cette citoyenneté, parce que, encore une fois, leurs propres enfants nés avant cela seraient également exclus. Une inégalité dans la lignée finit par être créée parce qu'ils ont eu leurs propres enfants. Ils ont adopté un adulte plus tard dans leur vie. Ces enfants sont exclus.

C'est pourquoi je dis que pour les deux options, il faut revenir à la date de naissance. C'est l'approche que nous avons choisie. C'est conforme aux normes internationales : la date de naissance est celle qui est utilisée, qu'il s'agisse d'une adoption ou d'une naissance naturelle.

La présidente : Merci.

Honorables sénateurs, cela nous amène à la fin de ce groupe de témoins.

Je remercie les témoins de leur témoignage d'aujourd'hui.

Chers collègues, nous poursuivrons notre étude du projet de loi C-71 lors de notre réunion de demain. Nous prévoyons de passer à huis clos pendant les 15 dernières minutes de notre réunion de demain pour discuter des instructions de rédaction. Je vous demande de préparer des suggestions, des observations ou du contenu particulier que vous souhaiteriez voir figurer dans ce rapport.

(La séance est levée.)